

**RSM Paris**  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de € 9 641 850  
792 111 783 R.C.S. Paris  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **SEQUANS COMMUNICATIONS**

Siège social : 15 boulevard Charles de Gaulle - 92700 COLOMBES  
Société anonyme au capital de 2 514 088 euros

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES** Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SEQUANS COMMUNICATIONS,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SEQUANS COMMUNICATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Stock » de la note 2.3 « Résumé des principaux principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose la méthode de comptabilisation des provisions pour dépréciation de stocks. Nos travaux ont consisté à examiner et à apprécier les principales hypothèses utilisées par votre société, notamment en matière d'évaluation de la valeur de réalisation attendue, ainsi que l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

Le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.3 « Résumé des principaux principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à réaliser des tests sur un échantillon de contrats de services et de ventes de produits, à examiner et à apprécier les principales hypothèses utilisées par votre société, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de l'avancement, ainsi que l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne

qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et à La Défense, le 12 juin 2025

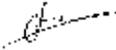
Les commissaires aux comptes

RSM Paris

ERNST & YOUNG Audit

Signé par Clément Perrot  
Le 12/06/2025

ID : x\_0C5e0X3j0Y6L

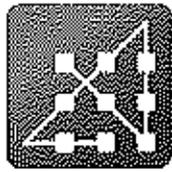


**Clément PERROT**

Associé

**Frédéric MARTINEAU**

Associé



**SEQUANS**

---

**SEQUANS COMMUNICATIONS SA**

**Etats Financiers Consolidés de  
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Sequans Communications S.A.

Compte de Résultat Consolidé

<i>(Montants en milliers d'US dollars, sauf pour les données par action)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2023	2024
Chiffre d'affaires				
Ventes de produits		\$ 22 974	\$ 8 060	\$ 12 007
Ventes de licences et de services		37 577	25 556	24 824
Total chiffre d'affaires	3	60 551	33 616	36 831
Total coûts des ventes	5.2	(17 671)	(9 476)	(9 092)
Marge brute		42 880	24 140	27 739
Charges opérationnelles :				
Gain de cession net des actifs incorporels et corporels 4 G	3	—	—	153 129
Frais de recherche et développement	5.4	(26 610)	(26 124)	(28 527)
Frais commerciaux et marketing		(10 027)	(11 861)	(11 773)
Frais généraux et administratifs		(10 082)	(15 993)	(14 402)
Dépréciation des actifs incorporels et corporels plateforme 5G	8-9	—	—	(56 633)
Total charges opérationnelles	5.2	(46 719)	(53 978)	41 794
Résultat opérationnel		(3 839)	(29 838)	69 531
Résultat financier				
Intérêts et charges assimilées	5.1	(10 925)	(11 409)	(23 728)
Intérêts et produits assimilés	5.1	68	176	850
Modification des dettes	15.1-15.2	476	247	13 952
Variation de la juste valeur du dérivé des dettes convertibles	14.1	6 878	3 200	3
Gain (perte) net de change	5.1	1 082	(692)	494
Résultat avant impôt		(6 260)	(38 316)	61 104
Charge (crédit) d'impôt	6	(2 748)	(2 674)	(3 537)
Résultat net		\$ (9 008)	\$ (40 990)	\$ 57 567
Dont :				
Part du groupe		\$ (9 008)	\$ (40 990)	\$ 57 567
Résultat net par action	7	\$ (0,05)	\$ (0,18)	\$ 0,23
Résultat net par action, dilué	7	\$ (0,05)	\$ (0,18)	\$ 0,20
Nombre d'actions moyen en circulation retenu pour le calcul :				
- du résultat par action		184 587 104	225 183 996	248 290 190
- du résultat par action, dilué		184 587 104	225 183 996	284 021 015

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

Autres éléments du Compte de Résultat

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
Résultat net	\$ (9 008)	\$ (40 990)	\$ 57 567
<b>Autres éléments du résultat consolidé (pertes)</b>			
<i>Autres éléments du résultat consolidé à reporter sur les exercices suivants :</i>			
Résultat net sur opérations de couverture	202	(76)	(183)
Ecart de change sur transactions en devises	(638)	97	(158)
Total des éléments du résultat consolidé à reporter sur les exercices suivants	(436)	21	(341)
<i>Autres éléments du résultat consolidé à ne pas reporter sur les exercices suivants :</i>			
Gains (ou pertes) de revalorisations liés aux indemnités de départ à la retraite	71	(46)	(39)
Total des éléments du résultat consolidé à ne pas reporter sur les exercices suivants	71	(46)	(39)
Total des autres éléments du résultat consolidé (pertes)	(365)	(25)	(380)
Résultat consolidé	\$ (9 373)	\$ (41 015)	\$ 57 187
Dont:			
<i>Part du groupe</i>	\$ (9 373)	\$ (41 015)	\$ 57 187
<i>Participation ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

État Consolidé de la Situation Financière

	Notes	Au 31 décembre		
		2022	2023	2024
<i>(Montants en milliers d'US dollars, sauf pour les données par action)</i>				
<b>Actif</b>				
<b>Actifs non courants :</b>				
Immobilisations corporelles nettes	8	\$ 8 489	\$ 6 815	\$ 4 308
Immobilisations incorporelles nettes	9	48 705	64 300	5 641
Dépôts et autres créances	21.1	783	801	3 246
Autres actifs non-courants	21.1	337	360	353
Total des actifs non courants		<u>58 314</u>	<u>72 276</u>	<u>13 548</u>
<b>Actifs courants :</b>				
Stocks	10	9 387	6 335	2 874
Clients	11	8 494	8 115	4 809
Actifs contractuels	11	176	497	122
Charges constatées d'avance		1 399	1 422	1 410
Autres créances		5 799	4 958	17 492
Crédit d'impôt recherche	5.4	4 515	9 864	4 184
Dépôt à court-terme	12	5 000	—	53 600
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12	5 671	5 705	9 093
Total des actifs courants		<u>40 441</u>	<u>36 896</u>	<u>92 984</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u>\$ 98 755</u>	<u>\$ 109 172</u>	<u>\$ 106 532</u>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
<b>Capitaux propres :</b>				
Capital souscrit, valeur nominale Euro 0,01 par action, 251.408.922 actions au 31 décembre 2024 (246.262.004 au 31 décembre 2023 avec une valeur nominale de l'euro 0.01 par action et 193.426.478 au 31 décembre 2022 avec une valeur nominale de l'euro 0,02 par action)	13	\$ 2 306	\$ 2 878	\$ 2 934
Prime d'émission	13	2 418	14 568	14 512
Autres réserves	14-15	62 870	70 261	74 504
Report à nouveau et résultat de l'exercice		(65 099)	(93 362)	(35 795)
Autres		(391)	(416)	(796)
Total des capitaux propres		<u>2 104</u>	<u>(6 071)</u>	<u>55 359</u>
<b>Passifs non courants :</b>				
Subventions gouvernementales et prêts, part non courante	17	6 235	3 256	6 285
Dettes convertibles	15	43 455	—	—
Dérivé incorporé aux dettes convertibles	15	3 203	—	—
Crédit-bail, part non courante	16	2 278	1 645	333
Fournisseurs et comptes rattachés	20	1 788	—	—
Provisions	18	2 196	2 222	1 400
Impôts différés passif	20	258	264	173
Passifs contractuels	20	404	—	809
Total des passifs non courants		<u>59 812</u>	<u>7 387</u>	<u>9 000</u>
<b>Passifs courants :</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	19	9 342	16 281	6 106
Financement des créances	15	7 723	9 544	3 742
Subventions gouvernementales et prêts, part courante	17	4 159	4 606	5 864
Dettes convertibles	15	—	52 278	—
Dérivé incorporé aux dettes convertibles	14	—	3	—
Crédit-bail, part courante	16	1 291	1 471	1 439
Emprunt non garanti entre parties liées	15	—	8 922	—
Autres passifs courants et provisions	19	8 355	8 899	11 174
Impôt sur les sociétés de la société mère		—	—	2 827
Passifs contractuels	19	5 964	5 852	11 021
Total des passifs courants		<u>36 834</u>	<u>107 856</u>	<u>42 173</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<u>\$ 98 755</u>	<u>\$ 109 172</u>	<u>\$ 106 532</u>

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(Montants en milliers d'US dollars, sauf nombre d'actions et données par action)	Actions ordinaires		Prime d'émission (Note 13)	Autres réserves (Notes 14 et 15)	Résultats non distribués et résultat de l'exercice	Ecart de conversion cumulés	Autres éléments	Total capitaux propres (déficit)
	Actions							
	(Note 13)	(Note 13)						
Au 1er janvier 2022	151 419 322	\$ 3 687	\$ 298 189	\$ 57 198	\$ (383 554)	\$ (62)	\$ 36	\$ (24 306)
Résultat net					(9 008)			(9 008)
Ecart actuariels							71	71
Ecart de conversion						(638)		(638)
Résultat net sur instruments de couverture							202	202
Total des produits et charges de l'exercice					(9 008)	(638)	273	(9 373)
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et l'acquisition d'actions gratuites	3 441 468	48	(48)					—
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé avec Reneas en janvier 2022 (note 13)	7 899 020	179	9 102					9 281
Augmentation de capital dans le cadre de l'offre publique de mars 2022 (note 13)	30 666 668	675	22 325					23 000
Coûts de transactions			(2 170)					(2 170)
Modification de la valeur nominale des actions		(2 283)	2 283					—
Incorporation des pertes			(327 463)		327 463			—
BSA émis à Nokomis en août 2022				195				195
Paiements fondés sur des actions				5 477				5 477
Au 31 décembre 2022	193 426 478	\$ 2 306	\$ 2 418	\$ 62 870	\$ (65 099)	\$ (700)	\$ 309	\$ 2 104
Résultat net					(40 990)			(40 990)
Ecart actuariels							(46)	(46)
Ecart de conversion						97		97
Résultat net sur instruments de couverture							(76)	(76)
Total des produits et charges de l'exercice					(40 990)	97	(122)	(41 015)
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et à l'acquisition d'actions gratuites	5 520 010	60	(60)					—
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé en Avril 2023 (Note 13)	38 834 952	423	19 577					20 000
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé en Septembre 2023 (Note 13)	8 480,564	89	5 911					6 000
Coûts de transactions			(551)					(551)
Incorporation des pertes			(12 727)		12 727			—
Prêt relais auprès d'un partenaire lié				205				205
BSA émis à Nokomis en août 2023				82				82

Sequans Communications S.A.

Paiements fondés sur des actions				7 104			\$	7 104
At 31 décembre 2023	246 262 004 \$	2 878 \$	14 568 \$	70 261 \$	(93 362) \$	(603) \$	187 \$	(6 071)
Résultat net					57 567			57 567
Ecart actuariel							(39)	(39)
Ecart de conversion						(158)		(158)
Résultat net sur instruments de couverture							(183)	(183)
Total des produits et charges de l'exercice					57 567	(158)	(222)	57 187
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et d'acquisition d'actions gratuites	5 146 918	56	(56)					—
Prêt relais auprès d'un partenaire lié				153				153
Paiements fondés sur des actions				4 090				4 090
At 31 décembre 2024	251 408 922 \$	2 934 \$	14 512 \$	74 504 \$	(35 795) \$	(761) \$	(35) \$	55 359

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'US dollars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2023	2024
<b>Activités opérationnelles</b>				
Résultat avant impôt		\$ (6 260)	\$ (18 116)	\$ 61 104
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	8	3 979	4 594	3 353
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	9	8 036	7 348	60 690
Paiement fondé sur des actions	5.3	5 477	7 104	4 090
Dotations (reprises) de provisions		207	(97)	191
Charges financières, nettes		10 857	11 233	22 878
Variation de la juste valeur des dérivés des dettes convertibles	15.1	(6 878)	(3 210)	(1)
Modification des dettes	15.1	(476)	(247)	(13 952)
Perte (gain) de change		(394)	741	(29)
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles		24	—	(157 095)
Variation des actifs et passifs d'exploitation:				
Diminution (augmentation) des créances clients et autres actifs courants		6 660	(41)	3 637
Diminution (augmentation) des stocks		(2 954)	3 052	3 141
Augmentation de crédit d'impôt recherche		(1 556)	(3 304)	(2 081)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants		(6 970)	7 252	(13 076)
Augmentation (diminution) des passifs contractuels		(6 171)	(199)	5 978
Augmentation (diminution) des avances de subventions gouvernementales		(2 456)	(1 080)	2 416
Impôt payé		(2 964)	(2 201)	(753)
<b>Flux nets de trésorerie consommés par des activités opérationnelles</b>		<b>\$ (1 839)</b>	<b>\$ (7 261)</b>	<b>\$ (19 511)</b>
<b>Activités d'investissements:</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	8-9	\$ (7 169)	\$ (5 457)	\$ (3 316)
Frais de recherche et développement capitalisés		(15 494)	(24 115)	(16 428)
Acquisitions ou cessions d'actifs financiers		1 548	(41)	(30)
Acquisitions ou cessions de dépôt à court terme		(5 000)	5 000	(53 000)
Intérêts reçus		68	176	850
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	—	—	165 611
<b>Flux nets de trésorerie consommés par des activités d'investissements</b>		<b>\$ (26 047)</b>	<b>\$ (24 437)</b>	<b>\$ 93 687</b>
<b>Activités de financement:</b>				
Produits provenant des offres publiques d'actions, nets des frais de transaction payés		\$ 30 111	\$ 25 450	\$ —
Produits provenant de l'affacturage	15.3	3 046	1 483	3 329
Produits provenant du financement de projets de recherches portant intérêts	17.2	—	545	934
Produits provenant de l'emprunt non garanti entre parties liées	15.2	—	9 000	14 000
Remboursement de la dette de risque	15.2	—	—	(23 000)
Remboursement des prêts gouvernementaux	17.3	(958)	(1 126)	(1 705)
Remboursement des dettes convertibles	15.1	—	—	(54 935)
Remboursement des financements liés aux projets de recherche (intérêts inclus)	17.2	(812)	(939)	(1 316)
Remboursement des dettes locatives		(1 205)	(1 321)	(1 508)
Intérêts versés		(1 467)	(1 356)	(6 587)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>\$ 28 715</b>	<b>\$ 31 736</b>	<b>\$ (70 788)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		829	38	3 388
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie		7	(4)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		4 835	5 671	5 705
<b>Trésorerie et équivalent de la trésorerie à la fin de la période</b>	12	<b>\$ 5 671</b>	<b>\$ 5 705</b>	<b>\$ 9 093</b>

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

## Notes aux états financiers consolidés

**1. Informations relatives à la Société**

La société Sequans Communications S.A. (« Sequans ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se trouve aux Portes de la Défense, 15/55 bd Charles de Gaulle, 92700 Colombes, France. Sequans, ainsi que ses filiales (la « Société »), conçoit, développe et vend sans usine des solutions de semi-conducteurs cellulaires pour les marchés des objets connectés (IoT - Internet of Things). Les solutions de semi-conducteurs de la Société intègrent des circuits intégrés de processeur de bande de base et d'émetteur-récepteur radiofréquence ainsi que ses techniques, algorithmes et piles logicielles propriétaires de traitement du signal. Pour les applications 5G/4G massive IoT, la Société fournit un portefeuille de produits complet basé sur ses plates-formes de puces Monarch IFF-M/NB-IoT et Calliope Cat 1 et, à l'avenir, ses plateformes 5G RedCap et eRedCap, caractérisées par une faible consommation d'énergie, un large éventail de fonctionnalités intégrées et une capacité de déploiement mondial.

**2. Résumé des principales politiques comptables et de présentation de l'information****2.1. Base de préparation**

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation. En 2022, 2023 et 2024, nous avons financé nos opérations principalement grâce à des augmentations de capital par le biais d'offres publiques et de placements privés (\$30,1 millions en 2022 ; \$25,5 millions en 2023), de prêts relais (\$9,0 millions en 2023 ; \$14,0 millions en 2024) et des résultats d'exploitation en 2024. Nous avons subi des pertes nettes de \$9,0 millions en 2022 et de \$41,0 millions en 2023, et un bénéfice net de \$57,6 millions en 2024. Au 31 décembre 2024, notre déficit cumulé s'élevait à \$35,8 millions et notre fonds de roulement à \$50,8 millions, dont \$62,1 millions de trésorerie et dépôts à court terme. Nous prévoyons de réduire nos dépenses en 2025 tout en poursuivant le développement de nos produits 4G et 5G et en développant nos activités, notamment en recherche et développement, ainsi qu'en réduisant nos frais commerciaux et administratifs.

Les prévisions de trésorerie internes de la Société, établies à partir des prévisions de ventes par produit et par client, font l'hypothèse d'une structure de coûts d'exploitation en baisse, la libération du compte séquestre de \$10 millions lié à la transaction Qualcomm et le financement public, actuel et futur, des programmes de recherche. La Société prévoit d'obtenir des financements supplémentaires par le biais d'un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires. Cependant, la Société ne peut garantir la réalisation de telles transactions, ni leur date, ni leur caractère satisfaisant. De plus, les prévisions de trésorerie de la Société pourraient être affectées par le report ou la réduction des achats des clients.

Néanmoins, compte tenu de la situation de trésorerie et du bilan de la Société au 31 décembre 2024, et compte tenu des réductions déjà réalisées sur les charges d'exploitation, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.

**Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») et dont l'application est obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les chiffres comparatifs sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

Les principes comptables sont conformes à ceux utilisés sur la même période que l'exercice comptable précédent, sauf en ce qui concerne les modifications présentées dans la Note 2.2 des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 avril 2025.

**Base de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Sequans Communications S.A. qui est la société mère du groupe, et de ses filiales au 31 décembre 2024, 2023 et 2022 :

<u>Nom</u>	<u>Lieu d'immatriculation</u>	<u>Année d'immatriculation</u>	<u>% d'intérêts</u>
Sequans Communications Ltd.	Royaume-Uni	2005	100
Sequans Communications Inc.	Etats unis	2008	100
Sequans Communications Ltd. Pte.	Singapour	2008	100
Sequans Communications Israel (2009) Ltd.	Israël	2009	100
Sequans Communications Finland Oy	Finlande	2020	100
Sequans Communications SAS	France	2023	100

Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de déclaration que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables cohérentes. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits et charges et des profits et pertes intra-groupe résultant de transactions internes sont éliminés en intégralité. Les filiales ont été intégralement consolidées depuis leur date de constitution.

**2.2. Changements de méthodes comptables et de présentation**

**Normes et interprétations nouvelles ou modifiées**

Les méthodes comptables utilisées en 2024 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des interprétations IFRS et IFRIC nouvelles ou modifiées suivantes, applicables au 1er janvier 2024 :

- *Modifications de la norme IFRS 16 : Dette locative en cas de cession-bail.* En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16 afin de préciser les exigences applicables au vendeur-preneur pour l'évaluation de la dette locative résultant d'une transaction de cession-bail, afin de garantir que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant de profit ou de perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement aux transactions de cession-bail conclues après la date de première application d'IFRS 16. Une application anticipée est autorisée et doit être mentionnée. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.
- *Modification de la norme IAS 1 – Classification des passifs en courant ou non courant :* En janvier 2020 et octobre 2022, l'IASB a publié des modifications des paragraphes 69 à 76 de la norme IAS 1 pour préciser les exigences de classement des passifs en courant ou non courant. Les modifications précisent :
  - Ce que l'on entend par droit de différer le règlement ;
  - Ce droit de différer doit exister à la date de clôture ;
  - La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer n'a aucune incidence sur le classement ;
 Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les modalités d'un passif n'ont pas d'incidence sur son classement.

De plus, une obligation d'information a été introduite lorsqu'un passif découlant d'un contrat de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité à différer le règlement est subordonné au respect des clauses restrictives futures dans un délai de douze mois. L'adoption de ces modifications n'a pas nécessité de renégocier les contrats de prêt existants.

- *Accords de financement des fournisseurs - Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7.* En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 7, Tableau des flux de trésorerie, et à IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement des fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les obligations d'information prévues par ces amendements visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. Ces amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Leur application anticipée est autorisée, mais devra être communiquée. L'adoption de ces amendements n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

### *Normes émises mais pas encore en vigueur*

Les normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés de la Société sont énumérées ci-dessous. La Société entend adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur :

- *Modification de la norme IAS 21 - Effets des variations des taux de change.* En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21 afin de préciser comment une entité doit évaluer si une monnaie est convertible et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en l'absence de convertibilité. Ces amendements exigent également la publication d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'impact, ou l'impact attendu, de l'inconvertibilité de la monnaie sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de l'entité. Ces amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Leur application anticipée est autorisée, mais devra être communiquée. Lors de l'application des amendements, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.
- *IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers.* En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences de présentation dans le compte de résultat, notamment des totaux et des sous-totaux spécifiques. De plus, les entités sont tenues de classer tous les produits et charges du compte de résultat dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées, les trois premières étant nouvelles. Elle exige également la publication des nouvelles mesures de performance définies par la direction, des sous-totaux des produits et charges, et inclut de nouvelles exigences d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux (IFP) et des notes. Par ailleurs, des modifications de portée limitée ont été apportées à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », notamment le changement du point de départ pour la détermination des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte, passant du « résultat net » au « résultat net d'exploitation », et la suppression de la possibilité de classer les flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts. Par ailleurs, plusieurs autres normes ont fait l'objet de modifications corrélatives. IFRS 18 et les modifications apportées aux autres normes sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est autorisée et doit être communiquée. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement. La Société s'efforce actuellement d'identifier toutes les incidences de ces modifications sur les états financiers principaux et les notes annexes.

### *Invasion de la Russie en Ukraine*

Alors que les principales compétences d'ingénierie de la Société sont exercées en interne, principalement en France, au Royaume-Uni, en Israël et aux États-Unis, la Société sous-traite certaines activités de développement et de test de logiciels d'application à un fournisseur tiers indépendant de services d'ingénierie. La Société travaille avec une équipe dédiée de 22 ingénieurs logiciels basés à Kiev, en Ukraine. Si l'invasion russe de l'Ukraine se prolonge ou si l'Ukraine connaît une instabilité politique supplémentaire, ces ingénieurs pourraient être dans l'impossibilité de travailler pendant une période prolongée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités de recherche et développement. La Société a élaboré un plan d'urgence si les ingénieurs à Kiev ne sont pas en mesure de continuer à travailler sur leurs projets pour nous pendant une période prolongée; mais si le plan d'urgence n'est pas efficace ou si des sanctions imposées empêchent la Société de mener ses activités en Ukraine, la Société pourrait subir des retards dans l'introduction des produits ou des retards dans la résolution des erreurs logiciels des clients, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires. Au cours des années 2022, 2023 et 2024, l'équipe Ukrainienne a été en mesure de travailler efficacement et la Société n'a pas identifié d'impact direct de la situation sur son activité. Au 31 décembre 2024, la Société n'a identifié aucun impact sur ses actifs et ses passifs.

## **2.3. Résumé des principaux principes comptables**

### *Monnaies fonctionnelles et conversion des états financiers désignés en devises autres que le dollar US*

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, qui est également la monnaie fonctionnelle de Seqans Communications S.A. La Société utilise le dollar US comme monnaie fonctionnelle car une très grande partie du chiffre d'affaires, des coûts des produits vendus, des immobilisations et des coûts d'exploitation, autres que ceux liés aux effectifs et aux frais généraux, sont désignés en dollars US. Chaque filiale détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de cette monnaie fonctionnelle.

À la date d'arrêté des comptes, les actifs et les passifs de chaque filiale sont convertis dans la devise de présentation de la Société (le dollar US) au taux de change en vigueur à la date des états financiers consolidés et le compte de résultat est converti au taux de change moyen pour la période présentée. Les différences de change liées à cette conversion sont enregistrées directement dans une composante distincte des capitaux propres (« Ecarts de conversion »).

### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées par Sequans Communications S.A. et chacune de ses filiales aux taux de leur monnaie fonctionnelle respective à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires désignés dans des devises étrangères sont convertis au taux de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de référence. Toutes les différences sont enregistrées directement au compte de résultat en produits / charges financiers. Les postes non-monétaires mesurés en terme de coûts historiques dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date des transactions initiales.

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes et dates indiquées, le taux de change moyen et le taux de clôture du dollar américain (USD) par rapport à l'euro (EUR), à la livre sterling britannique (GBP), au dollar de Singapour (SGD) et au nouveau Shekel israélien (NIS) :

	USD/EUR	USD/GBP	USD/SGD	USD/NIS
<b>31 décembre 2022</b>				
Taux moyen	1,0539	1,2372	0,7255	0,2980
Taux de clôture	1,0666	1,2026	0,7459	0,2840
<b>31 décembre 2023</b>				
Taux moyen	1,0816	1,2435	0,7447	0,2716
Taux de clôture	1,1050	1,2714	0,7573	0,2763
<b>31 décembre 2024</b>				
Taux moyen	1,0821	1,2794	0,7485	0,2703
Taux de clôture	1,0389	1,2529	0,7335	0,2742

### Résultat net par action ordinaire

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période.

Le résultat net dilué par action comprend les effets de dilution des options, des bons de souscription d'actions et des obligations convertibles comme s'ils avaient été exercés, à moins que l'effet soit anti-dilutif.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de la Société est constitué des ventes de produits, de services et de licences.

Le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est constaté lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client à un montant qui reflète la juste valeur de la contrepartie à laquelle la Société a droit, excluant les taxes sur les ventes ou les droits.

La Société applique une approche en cinq étapes pour déterminer le montant et la période de comptabilisation du chiffre d'affaires : (1) identifier le contrat avec un client; (2) identifier les obligations de performance dans le contrat; (3) déterminer le prix de la transaction; (4) affecter le prix de la transaction aux obligations de performance du contrat; et (5) comptabiliser le chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite.

Lorsqu'un contrat comprend plusieurs biens et services, la Société évalue chaque composant pour déterminer s'il représente des obligations de performance distinctes et détermine la répartition appropriée de la contrepartie du contrat à chaque obligation de performance identifiée sur la base des prix de vente individuels estimés.

Si la contrepartie dans un contrat comprend un montant variable, la Société estime le montant de la contrepartie auquel elle aura droit en échange du transfert des biens ou services au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et est limitée jusqu'à ce qu'il soit hautement probable qu'une évolution significative du chiffre d'affaires par rapport au montant du chiffre d'affaires cumulé comptabilisé ne se produira pas lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable sera ultérieurement résolue. Plus précisément, les paiements de jalons dans les contrats de services de développement représentent une contrepartie variable, dont la réception dépend de la réalisation des jalons techniques.

La Société reçoit parfois des acomptes de clients pour la fourniture de services de développement. La Société détermine s'il existe une composante financière importante pour ces contrats compte tenu de la durée entre le paiement des clients et le transfert de contrôle des biens et services. Lorsqu'une composante financière importante a été identifiée, le prix de transaction pour ces contrats est actualisé, en utilisant le taux qui serait reflété dans une transaction financière distincte au début du contrat. La Société n'applique pas cette pratique pour les avances à court terme reçues des clients. C'est-à-dire que le montant

de la contrepartie n'est pas ajusté des effets d'un élément financier important si la période entre le transfert du bien ou du service et le paiement est d'un an ou moins.

#### *Vente de produits*

Presque la totalité des ventes de produits de la Société provient de la vente de solutions semi-conducteurs destinées aux applications 4G à bande large sans fil.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits est généralement comptabilisé lorsque la Société remplit son obligation contractuelle envers l'acheteur, qu'il s'agisse du client final direct, du partenaire de fabrication, du client final ou du distributeur. Ce constat se produit lorsqu'il n'existe aucune implication managériale continue, au niveau généralement associé à la propriété, ni aucun contrôle effectif sur la vente des produits, conformément aux Incoterms spécifiés, mais généralement à l'expédition des marchandises. La vente de produits à certains distributeurs est comptabilisée lors de la vente au client final, mais ces contrats ne sont pas significatifs. La Société est le principal acteur de toutes les ventes de produits, quel que soit le type de client. Les produits ne sont pas vendus avec droit de retour, mais sont couverts par une garantie. Il s'agit d'une garantie de type assurance. La Société n'est pas tenue de payer une obligation de garantie générale, car elle n'a jamais engagé de frais de garantie importants et ne prévoit pas de tels frais. Bien que les produits vendus intègrent des logiciels, la Société considère que le logiciel est un élément accessoire des produits qu'elle vend.

#### *Vente de licences et de services*

Les ventes de licences et de services comprennent le chiffre d'affaires des ventes de licences d'utilisation des solutions technologiques de la Société et les services annuels de maintenance et de support logiciels annuels associés, ainsi que de la vente de services de support technique et de développement. Les services de développement comprennent des services de développement de la technologie de pointe pour des partenaires technologiques et des services de développement et d'intégration de logiciels ou de produits pour les clients.

Les produits de la vente de licences sont comptabilisés lorsque la Société satisfait à son obligation de performance qui survient lorsque le logiciel a été livré au client (en supposant qu'il n'existe pas d'autres obligations importantes), car les licences donnent le droit d'utiliser le logiciel comme il existe lorsqu'il est mis à la disposition du client.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services de maintenance et de support logiciels est comptabilisé sur la période de maintenance (en général, un an). Lorsque la première année de maintenance est comprise dans le prix de la licence logiciel, un montant égal à un an de maintenance, est déduit de la valeur de la licence et comptabilisé sous la forme d'un produit sur la période de maintenance décrite plus haut. La différence entre les services de licence et de maintenance facturés et le montant reconnu en chiffre d'affaires est comptabilisée sous forme de produit constaté d'avance.

Les produits des services de support et de développement techniques sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Pour chaque contrat de service, la Société détermine si le schéma de transfert de contrôle satisfait l'un des critères de comptabilisation des produits dans le temps : (a) le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure qu'elle s'exécute, (b) la performance de l'entreprise crée ou améliore un actif (par exemple, un travail en cours) que le client contrôle au fur et à mesure que l'actif est créé ou amélioré ou (c) la performance de l'entreprise ne crée pas un actif avec une utilisation alternative de l'entité et l'entité a un droit exécutoire au paiement de la performance accomplie à ce jour. En règle générale, les contrats de support et de développement techniques répondent à un ou plusieurs de ces critères, en fonction des faits et circonstances tant au sein du contrat que par rapport à la nature des services fournis. En règle générale, les clients consomment les services au fur et à mesure qu'ils sont fournis via un support technique continu ou via un processus de développement itératif. Certains contrats incluent également des conditions qui permettent au client d'avoir le contrôle sur l'actif au fur et à mesure de sa création ou donnent à Sequans le droit au paiement de tous les travaux effectués à ce jour.

Du fait de la comptabilisation du chiffre d'affaires au fil du temps, des actifs contractuels sont créés pour des prestations que Sequans n'a pas encore le droit de facturer. Les passifs contractuels sont créés lorsque les étapes sont facturées avant d'être finalisées.

Lorsqu'un contrat ne répond pas à l'un des critères ci-dessus, les produits sont uniquement comptabilisés lorsqu'il existe une preuve de transfert de contrôle, ce qui se produit généralement lors de la réalisation de certaines ou de toutes les étapes du contrat. Le pourcentage d'achèvement est calculé sur la base de la méthode d'entrée en utilisant les coûts estimés comme mesure de la performance achevée.

Les coûts relatifs à ces contrats seront reconnus au fur et à mesure de leur occurrence. Le chiffre d'affaires des contrats de développement pour lesquels aucun coût direct associé n'a été identifié s'est élevé à \$214 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (\$236 000 de coûts en 2022). Il n'y a pas eu de chiffre d'affaires sur les contrats de développement pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### *Actifs contractuels*

Un actif contractuel est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client. Comme décrit ci-dessus, lorsque la Société transfère des biens ou des services avant que le client ne paie la contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est comptabilisé pour la contrepartie réalisée qui est conditionnelle. Lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel au paiement, ceux-ci sont inclus dans les produits non facturés jusqu'à la facturation, et classés en créances clients.

Nous avons choisi de ne pas ajuster le montant de la contrepartie des effets d'un élément financier important lorsque la période entre le moment où nous transférons le bien ou le service promis à nos clients et le moment où nous nous attendons à ce que les clients paient pour ce bien ou service est d'un an ou moins.

Nous n'avons pas de coûts qui répondent aux critères de coûts pour obtenir un contrat ou de coûts pour exécuter un contrat.

Au 31 décembre 2024, aucun prix de transaction n'était affecté aux obligations de performance non satisfaites ou partiellement satisfaites à comptabiliser en 2025.

Au 31 décembre 2023, le prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement insatisfaites) était de \$88 000 et comptabilisés en 2024.

Au 31 décembre 2022, le prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement insatisfaites) était de \$1 643 000 pour lequel \$893 000 ont été comptabilisés en 2023 et \$750 000 ont été annulés suite à la résiliation d'un contrat, excluant les montants liés au développement du contrat de service conclu en octobre 2019, décrit en note 20.

### *Passifs contractuels*

Les passifs contractuels représentent les montants facturés et/ou les liquidités reçues d'avance liées aux services rendus. Les passifs contractuels comprennent à la fois les paiements initiaux provenant des contrats de licence et de services de développement dépassant le chiffre d'affaires comptabilisé, ainsi que le chiffre d'affaires différé provenant des paiements anticipés pour les biens ou les services de maintenance.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours de la période en cours à partir des montants inclus dans le chiffre d'affaires reporté au début de l'exercice étaient de \$300 000, \$190 000 et \$271 000 pour 2024, 2023 et 2022, respectivement (voir la Note 20 Autres passifs non courants et la Note 19 Fournisseurs et autres passifs courants).

### *Coût des ventes*

Le coût des ventes de produits comprend tous les coûts directs et indirects encourus en lien avec la vente des produits, y compris l'expédition et la maintenance. Le coût des services comprend les coûts directs engagés pour satisfaire aux obligations couvertes par les contrats de services de développement (principalement les coûts de personnel et de sous-traitants). Les frais de recherche et développement associés au développement des produits (y compris le support client générant l'amélioration des produits) sont comptabilisés en frais de recherche et développement.

### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés dès lors que la Société peut démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources appropriées pour réaliser le projet ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A compter de 2015, certains coûts de développement engagés en fin de cycle de développement de produits, lorsque les critères d'activation étaient remplis, sont devenus significatifs au fur et à mesure que la Société a commencé à rendre son produit disponible sur davantage de réseaux d'opérateurs, lesquels nécessitent d'importants travaux de tests et de certification afin de finaliser le produit en vente sur le réseau des opérateurs. Avant 2022, la Société a également capitalisé les coûts de développement des puces LTE NB-IoT (Monarch 2). En 2022, 2023 et 2024, la Société a capitalisé des coûts pour le

développement de LTE Catégorie 1 et des puces 5G. Les frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de dépréciation annuel. (Voir Notes 5.4 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés). L'amortissement de ces immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges de recherche et développement.

Les frais de recherche et développement associés au développement de produits (y compris le support client normal qui génère des améliorations de produits) sont enregistrés en charges d'exploitation. Dans certains cas, la Société a négocié des accords avec ses clients et ses partenaires en vertu desquels la Société fournit certains services de développement au-delà de ses pratiques normales ou de la feuille de route prévue. Les montants reçus de ces accords sont comptabilisés en autres produits. Les coûts directs engagés par la Société, en raison des engagements pris dans les accords, sont également comptabilisés dans le coût des autres produits. Les autres frais de recherche et développement liés aux projets couverts par les accords, mais qui auraient été engagés par la Société sans l'existence de tels accords, sont enregistrés en frais de recherche et développement.

#### ***Subventions gouvernementales, prêts et crédits d'impôt recherche***

La Société exerce son activité dans certaines juridictions proposant des subventions du gouvernement ou d'autres incitations basées sur les frais de recherche éligibles encourus ou à encourir dans cette juridiction. Ces incitations sont comptabilisées sous forme de frais de recherche éligibles s'il est raisonnablement garanti que toutes les conditions associées seront remplies et que la subvention sera reçue. Lorsque la subvention concerne un poste de dépense, elle est comptabilisée sous forme de réduction des dépenses associées sur la période nécessaire pour ajuster la subvention, sur une base systématique, aux coûts devant être amortis. Les liquidités reçues à l'avance sur les dépenses encourues sont comptabilisées sous forme de passif.

Certains projets de recherche à long-terme sont également financés par des avances remboursables. La valeur actuelle des avances remboursables est calculée sur la base des paiements futurs attendus actualisés au taux d'intérêt appliqué à des prêts classiques ayant la même maturité. La différence entre la valeur actuelle et le montant reçu est comptabilisée comme une subvention.

Lorsque des prêts ou des aides similaires fournis par des gouvernements ou des institutions apparentées ne donnent pas droit à des intérêts, la valeur actuelle est calculée sur la base des paiements futurs attendus actualisés en utilisant le taux d'intérêt appliqué pour les prêts standard de même échéance. La différence entre la valeur actuelle et le montant reçu est comptabilisée comme une subvention.

La Société bénéficie également de mesures incitatives à la recherche sous forme de crédits d'impôts qui sont détaillées dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Lorsque les mesures incitatives ne sont disponibles que sous la forme de déduction d'impôts, celles-ci sont comptabilisées en moins de la charge d'impôt ; dans le cas contraire, elles sont comptabilisées comme une subvention publique avec les produits enregistrés en réduction des frais de recherche et développement, qu'ils soient capitalisés ou passés en charges.

#### ***Charges et produits financiers***

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les intérêts liés au financement des créances clients, à la composante dette de la dette convertible, aux prêts-relais, aux prêts gouvernementaux, aux contrats de location, aux paiements d'avance, aux composantes de financement des contrats clients et à un fournisseur avec des conditions de paiement prolongées ;
- Les autres dépenses payées aux institutions financières pour le financement d'opérations;
- Gains et pertes de change;
- Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers;
- Impact du remboursement de la dette.

La Société comptabilise en charges d'exploitation les gains et pertes de change associés aux ouvertures en euros (via des produits dérivés) des charges d'exploitation.

#### ***Impôts***

##### ***Impôt sur le résultat***

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués par rapport au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible relatif aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres.

#### *Impôts différés*

La Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés à la date de clôture entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf en ce qui concerne les différences temporaires imposables associées aux investissements dans les filiales lorsque la date de reprise de la différence temporaire peut être contrôlée et lorsqu'il est probable que les différences temporaires ne seront pas reprises dans un avenir proche.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôt non-utilisés et les pertes fiscales non-utilisées, dans la mesure où il est probable que les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts non-utilisés et les pertes fiscales non-utilisées pourront être imputés sur les bénéfices imposables.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et ajustée dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable futur suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués au taux fiscal applicable sur l'année où les actifs sont réalisés ou les passifs sont réglés, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) applicable à la date clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si le droit applicable prévoit un droit de compensation.

#### *Taxe sur la valeur ajoutée*

Les produits, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf :

- Si la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'actifs ou de services n'est pas récupérable auprès l'administration fiscale, auquel cas la taxe sur la valeur ajoutée est comptabilisée dans les coûts d'acquisition de l'actif ou dans les charges, le cas échéant ; et
- Les créances et les dettes indiquées avec le montant de la taxe sur la valeur ajoutée incluse.

La taxe sur la valeur ajoutée récupérable est la taxe sur la valeur ajoutée payée par la Société aux clients et aux fournisseurs situés dans l'Union Européenne et récupérable auprès de l'administration fiscale. La taxe sur la valeur ajoutée récupérable fait l'objet d'une demande de remboursement tous les trimestres.

#### *Stocks*

Les stocks sont principalement constitués du coût des semi-conducteurs et des modules achetés auprès des sous-traitants, ce qui comprend la fabrication, des composants supplémentaires pour les modules, l'assemblage, les tests et le conditionnement. Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût de revient (déterminé à l'aide de la méthode des coûts moyens pondérés) et la valeur réalisable nette (valeur estimée du marché moins le coût de revient estimé et les coûts estimés nécessaires à la vente).

La Société déprécie la valeur comptable de ses stocks à hauteur de la valeur la plus basse entre le coût des stocks et le prix de vente estimé. La valeur estimée de marché des stocks est basée sur l'utilisation historique et les évaluations de la demande future, les engagements d'achats de produits à venir, l'estimation des niveaux de rentabilité de la fabrication et les conditions du marché sur une base produit par produit. Lorsque les circonstances ayant déjà entraîné la dépréciation de certains stocks n'existent plus, ou si une augmentation de la valeur nette réalisable en raison de l'évolution de la situation économique est clairement visible, le montant de la dépréciation est repris (la reprise étant limitée au montant de la dépréciation d'origine) de sorte que la nouvelle valeur comptable soit la valeur la plus basse entre la valeur du coût et la valeur réalisable nette révisée.

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, (1) selon le coût amorti, (2) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou (3) à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de l'actif

financier et du modèle économique de Sequans pour les gérer. À l'exception des créances clients qui ne contiennent pas de composante financière significative ou pour lesquelles la Société a appliqué le bon sens pratique, la Société évalue initialement un actif financier à sa juste valeur.

#### *Créances*

Les créances clients sont évaluées au coût amorti. Les dépréciations des créances clients sont estimées selon la méthode de la perte attendue, afin de prendre en compte le risque de défaut de paiement tout au long de la durée de vie des créances. Sur la base d'une analyse historique des pertes sur créances, la Société n'a appliqué aucune perte sur créances irrécouvrables sur ses créances non réglées à la date de clôture au-delà des provisions spécifiques pour créances douteuses. La Société enregistre une provision pour tout compte client qu'elle considère comme douteux en fonction des circonstances particulières du compte. La valeur comptable de la créance est ainsi diminuée par l'utilisation d'un compte de provision, et le montant de la charge est comptabilisé sur la ligne « Frais généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, des montants précédemment provisionnés sont crédités sur la même ligne dans le compte de résultat consolidé. Lorsqu'une créance client est irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie d'une reprise en compte de résultat de la dépréciation constatée sur cette créance.

#### *Investissements à court-terme*

Les investissements à court terme sont des instruments financiers avec une maturité initiale supérieure à 90 jours, mais inférieure à un an, et qui sont comptabilisés comme éléments d'actifs financiers courants.

#### *Dépôts*

Les dépôts sont comptabilisés sous la forme d'actifs non-courants (prêts et autres actifs non courants) lorsque leur maturité initiale est supérieure à douze mois.

#### *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'État Consolidé de la Situation Financière comprennent la trésorerie en banque, les comptes à terme et les placements monétaires qui correspondent à des placements liquides, facilement convertibles en montants de trésorerie connus et soumis à un risque négligeable de variation.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées de vie de chaque composant. La Société présente le droit d'utilisation des contrats de location en immobilisations corporelles, et les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les durées d'utilité les plus couramment utilisées sont les suivantes :

Matériel et outillage	3 à 5 ans
Agencements et installations	Moins de 6 ans ou la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

Les tests de dépréciation sont réalisés à la clôture de chaque exercice lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne pas être récupérable. S'il existe des indices de perte de valeur, la Société évalue le montant recouvrable de l'actif, qui correspond à la valeur la plus haute entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est constatée sur les immobilisations corporelles dès lors que leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Des dotations aux amortissements sont comptabilisées en coûts de ventes ou charges d'exploitation selon la nature de l'actif sous-jacent.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles, qui consistent principalement en licences achetées pour la technologie et les outils de développement ou de production, ainsi que les licences de brevets liés aux normes et les coûts de développement répondant aux critères d'activation, sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie probable d'utilisation du bien. Les licences acquises sont amorties sur leur durée de vie contractuelle ou cinq ans dans le cas des licences perpétuelles. Les frais de développement capitalisés sont généralement amortis sur des périodes allant de 3 à 5 ans, représentant la durée de vie attendue de la technologie associée.

Les durées de vie de ces actifs sont régulièrement vérifiées et l'évolution des évaluations, le cas échéant, est enregistrée sur une base prospective. Les amortissements sont enregistrés dans le coût des produits vendus ou dans les charges opérationnelles, selon l'affectation des immobilisations.

Les tests de dépréciation sont réalisés lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne pas être récupérable. S'il existe des indices de perte de valeur, la Société évalue le montant recouvrable de l'actif, qui correspond à la valeur la plus haute entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

#### ***Coûts liés aux augmentations de capital***

Les coûts d'augmentation de capital directement attribuables à la transaction de capitaux propres sont enregistrés en déduction des capitaux propres.

#### ***Provisions***

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société en a l'obligation (légale ou implicite), suite à un événement passé pour lequel il est probable qu'un flux sortant de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et si une évaluation fiable du montant de cette obligation peut être réalisée. Lorsque la Société prévoit le remboursement, en intégralité ou en partie, d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé sous la forme d'un actif distinct mais uniquement quand le remboursement est quasiment certain. Les dépenses liées à une provision sont présentées en résultat d'exploitation net de tout remboursement.

Les provisions comprennent la provision au titre des indemnités de départ à la retraite. Les fonds de pension en faveur des employés sont maintenus en France, en Grande-Bretagne, à Singapour, aux États-Unis, en Israël et en Finlande. Ils sont conformes à la législation respective de ces pays et sont financièrement indépendants de la Société mère. Les fonds de pension sont en général financés par les contributions de l'employé et de l'employeur et sont comptabilisés sous la forme de plans de contribution définis, les contributions de l'employeur étant comptabilisées sous la forme de dépenses encourues. Ces plans ne sont soumis à aucun engagement actuariel.

La législation française exige également le paiement d'une indemnité forfaitaire de départ à la retraite aux salariés en fonction de l'ancienneté et d'une indemnité annuelle de départ à la retraite. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. Ce régime de retraite à prestations définies est autofinancé par la Société. Il est calculé à la valeur courante des avantages futurs estimés à payer en appliquant la méthode des unités de crédits projetées où chaque période de service est considérée comme donnant lieu à une unité de prestation supplémentaire, chaque unité étant mesurée séparément pour créer l'obligation finale. Suite à l'application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. Le taux d'actualisation est basé sur le taux iBoxx Euro AA.

#### ***Paiements fondés sur des actions***

Les employés (y compris les cadres supérieurs et les membres du Conseil d'administration) ainsi que certains prestataires de services de la Société perçoivent une rémunération sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (« transactions réglées en capitaux propres »).

Le coût des transactions réglées en capitaux propres est mesuré en référence à la juste valeur à la date à laquelle elles sont réalisées. Le prix d'exercice est basé sur le prix de clôture de l'action sur le marché à la date d'octroi.

Les charges des paiements fondés sur des actions sont comptabilisées en capitaux propres, sur la période où les conditions de performance et / ou de service sont réunies, se terminant à la date à laquelle le bénéficiaire a droit à l'ensemble de ses prestations (la « date d'acquisition des droits »). Les charges cumulées comptabilisées pour les paiements fondés sur des actions à chaque date de déclaration jusqu'à la date d'acquisition des droits reflètent la partie écoulée de la période nécessaire à l'acquisition des droits exprimés et la meilleure estimation de la Société du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. La charge ou le profit pour une période représente le mouvement des dépenses cumulées reconnues au début et à la fin de cette période.

#### ***Passifs financiers***

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et emprunts, en dettes, ou en dérivés désignés comme instruments de couverture pour une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts, nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers non dérivés sont évalués ultérieurement au coût amorti tandis que les passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### *Dettes convertibles*

La Société évalue lors de la comptabilisation initiale d'une dette convertible les différentes composantes et caractéristiques des instruments hybrides et détermine si ces éléments sont des instruments de capitaux propres ou des dérivés incorporés qui nécessitent une bifurcation. Dans les périodes ultérieures, la composante passif est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la base de l'échéance attendue de la dette. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée, tandis que les dérivés incorporés, à moins qu'ils ne soient étroitement liés aux instruments hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat consolidé.

Comme décrit dans la note 15.1 des états financiers consolidés, la Société a émis des dettes avec option de conversion en actions de la Société août 2019. Les dettes convertibles ont été modifiées à plusieurs reprises pour étendre les durées et réduire les taux de conversion.

Le 20 mars 2020, les dettes convertibles ont été modifiées pour accorder à la Société deux options pour prolonger la durée de chaque dette. Chaque option donnera à la Société le droit de prolonger la durée de cette dette d'un an et, par conséquent, de réinitialiser le prix de conversion à une prime de 20 % au-dessus du prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours s'il est inférieur au prix de conversion existant. Lors du premier exercice d'option, le paiement des intérêts en nature (PIK) restera à 9,5 % mais le détenteur se verra attribuer un bon de souscription équivalent à 15 % de la valeur de la dette d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice de prime de 20 % au-dessus du VWAP de 20 jours. En contrepartie de la conclusion des modifications, les bons de souscription d'actions détenus par Nokomis qui devaient expirer en avril 2021 ont été prolongés jusqu'en avril 2024 lors de la signature des modifications de la dette ; ces bons ont expiré en avril 2024.

D'un point de vue comptable, la modification des dettes convertibles a entraîné l'extinction des dettes existantes et l'émission d'une nouvelle dette, comptabilisées comme un instrument financier composé à deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer les intérêts et à rembourser les dettes en espèces ;
- Un dérivé incorporé, qui reflète les options d'achat de la Société pour prolonger la durée de chaque dette, l'option de conversion de Nokomis et dans certains cas un réajustement des prix pour diminuer le prix de conversion.

La juste valeur de la composante passif à la date de modification représentait la juste valeur d'un passif similaire qui n'a pas d'élément de conversion en capitaux propres associé, calculée comme la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 26,3 % comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif.

Les dérivés incorporés des dettes ont été valorisés à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion s'appuyant sur des simulations de Monte-Carlo. Le 20 mars 2020, la juste valeur initiale du dérivé incorporé aux dettes a été enregistrée en Autres réserves de capital en capitaux propres. La variation de juste valeur est réévaluée et enregistrée au compte de résultat consolidé en tant que résultat financier à chaque date de clôture.

Le 9 avril 2021, la Société a émis une dette assortie d'options de conversion en actions de la Société. La Société conserve l'option de racheter la dette convertible dans certaines circonstances après 12 mois, en totalité ou en partie. Si un changement de contrôle survient à tout moment avant le paiement intégral de l'obligation, le porteur de l'obligation aura le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de Sequans qu'il convertisse ou rembourse la totalité du montant principal restant dû (y compris les intérêts courus et les impayés l'intérêt).

Comme décrit dans la Note 15.1, la dette a été comptabilisée comme un instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en espèces ; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion.

La juste valeur initiale des dettes a été répartie entre ces deux composantes.

La juste valeur de la composante passif à la date d'émission représentait la juste valeur d'un passif similaire qui n'est pas assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 20,89 % comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes passif de la dette à l'émission. Le dérivé incorporé de la dette a été valorisé à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion s'appuyant sur des simulations de Monte-Carlo. La variation de juste valeur est réévaluée et comptabilisée en résultat financier à chaque date de clôture.

Le 15 août 2022, la Société a choisi d'exercer la première option de l'avenant signé le 20 mars 2020 pour proroger l'échéance de l'obligation convertible émise en août 2019 au 16 août 2023. Le 15 août 2023, la Société a exercé la seconde option de l'avenant pour prolonger l'échéance de l'obligation convertible au 16 avril 2024. Début avril 2024, les deux porteurs d'obligations ont convenu de suspendre le remboursement des obligations jusqu'au 26 avril 2024. Fin avril, la Société a prolongé les accords de moratoire jusqu'au 30 septembre 2024. Cela a entraîné sur le plan comptable l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette. Par conséquent, la juste valeur de la dette juste avant sa modification a été évaluée afin de comptabiliser un gain du fait de son extinction dans le compte de résultat consolidé à la rubrique «Modification des dettes». La nouvelle dette a été comptabilisée comme un instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en espèces ; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion.

#### *Dettes à court terme garantie par des créances*

Comme décrit dans la note 15.3 des états financiers consolidés, la Société a conclu un contrat d'affacturage avec un établissement financier français. La Société transfère à cet établissement toutes les factures émises pour les clients éligibles, ces derniers devant régler les factures directement à l'établissement financier. Étant donné qu'il existe un recours contre la Société pour les montants non encore réglés, la Société conserve toutes les créances clients non réglées dans son État Consolidé de la Situation Financière jusqu'à ce qu'elles soient payées et le montant prélevé sur la ligne de crédit est reflété en dette à court terme. La Société verse une commission sur la valeur nominale des factures clients subrogées qui est comptabilisée en frais généraux et administratifs, et paie des intérêts sur tout retrait sur la ligne de crédit. En novembre 2024, la Société a notifié à l'établissement financier son intention de résilier le contrat d'affacturage à sa prochaine échéance, fixée au 2 mars 2025.

En mars 2022, la Société a conclu un accord de financement du crédit d'impôt recherche 2022 au fur et à mesure de son accumulation.

La Société a transféré trimestriellement à la société de financement la créance au titre du crédit d'impôt recherche. Compte tenu du recours contre la Société pour les montants impayés par l'administration fiscale française, la Société conserve l'intégralité de ses créances dans son bilan consolidé jusqu'au remboursement de la société de financement par l'administration fiscale française. Les tirages sur la ligne de crédit sont comptabilisés en charges financières dans les dettes à court terme et les commissions du compte de résultat consolidé. En mars 2023, la Société a conclu un autre accord de financement du crédit d'impôt recherche 2023, et en février 2024, elle a accepté de financer le crédit d'impôt recherche 2024. En janvier 2025, la Société a décidé de mettre fin à l'accord.

#### *Contrats de location*

À l'exception des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et des contrats de location à court terme, les contrats de location, tels que définis dans la norme IFRS 16 «Contrats de location», sont enregistrés dans l'État Consolidé de la Situation Financière, comme suit :

- Un actif représentant un droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat de location;
- Un passif lié à l'obligation de paiement.

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un passif de location évalué à la valeur actualisée des paiements de location restants à effectuer sur la durée du contrat, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La dette augmente par les intérêts courus résultant de l'actualisation initiale de la dette locative et diminue par les paiements effectués.

Les droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du bail et font l'objet d'un test de dépréciation si nécessaire.

#### *Instruments financiers dérivés et opérations de couverture*

La Société détient des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et les contrats d'option afin de réduire son exposition au risque de taux de change sur les flux de trésorerie des accords fermes et hautement probables désignés en euros. La partie effective des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du compte de résultat, alors que la partie ineffective est immédiatement comptabilisée en résultat financier au compte de résultat. Les montants comptabilisés sous la forme d'autres éléments du compte de résultat sont transférés au compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte les gains ou les pertes. Si la transaction prévue est remise en cause, le gain ou la perte cumulé et reconnu précédemment dans les capitaux propres est transféré au compte de résultat.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. L'évolution de la juste valeur est comptabilisée en résultat avant impôt ou dans les autres éléments du compte de résultat, selon que le dérivé est désigné comme une

couverture, selon son efficacité en tant que couverture et selon le type de transaction de couverture. L'évolution de la juste valeur des dérivés jugée inefficace en tant que couverture est immédiatement comptabilisée en résultat.

### **Engagements**

Les engagements comprennent les engagements d'achats auprès de ses fabricants tiers sur les livraisons de matériel et de composants à venir et sont décrits dans la Note 22 des états financiers consolidés.

### **2.4. Jugements, estimations et évaluations comptables importantes**

Dans le cadre de l'application des règles comptables de la Société, la Direction doit se baser sur des jugements et réaliser des estimations impliquant un certain nombre d'hypothèses. Ces jugements et estimations peuvent avoir un impact important sur les montants comptabilisés dans les états financiers. La Société les analyse régulièrement en prenant en compte l'expérience passée ainsi que d'autres facteurs importants. L'évolution des jugements et des estimations basées sur des hypothèses peut entraîner un ajustement matériel sur la valeur réelle des actifs et des passifs tels qu'ils sont comptabilisés dans les états financiers. Les jugements et hypothèses les plus importants de la Direction dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont :

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La politique de la Société en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, dans les cas où plusieurs produits livrables sont vendus simultanément à la même contrepartie, est conforme à la norme IFRS 15 *Revenus provenant de contrats avec les clients*. L'application de la norme IFRS 15 aux contrats avec les clients oblige la direction à porter certains jugements, dont les plus importants sont décrits ci-dessous. Ces jugements sont fondés sur une analyse des faits et circonstances entourant les transactions contrat par contrat.

#### **Détermination des obligations de prestation dans le cadre d'un contrat**

La Société exerce son jugement pour déterminer si un bien ou un service prévu est une obligation de prestation aux termes du contrat et si plusieurs biens ou services prévus doivent être comptabilisés séparément ou comme un ensemble.

#### **Attribution de la contrepartie du contrat à des obligations de prestation distinctes sur la base de leurs prix de vente individuels relatifs**

En règle générale, les contrats indiquent directement la valeur des biens et services prévus. Cependant, dans les cas où la juste valeur n'est pas observable, la direction exerce son jugement pour déterminer le prix de vente autonome relatif des biens et services.

#### **Estimation du pourcentage d'avancement en fonction de la méthode du suivi des coûts**

Pour les contrats de service qui sont reconnus dans le temps sur la base du pourcentage d'avancement, la Société établit un budget initial au début du contrat et suit l'avancement jusqu'à l'achèvement en fonction du temps et des coûts engagés par les employés travaillant directement sur chaque projet. La direction examine l'état d'avancement et l'exécution des contrats en cours afin de déterminer la meilleure estimation des coûts à l'avancement sur une base trimestrielle, et met à jour les revenus comptabilisés au besoin.

#### **Créances clients**

La Société enregistre une provision pour toutes créances clients qu'elle considère comme douteuses en fonction des spécificités du compte client. Des provisions complémentaires pourraient être requises si la Société reçoit des informations selon lesquelles la situation financière de ses clients s'est détériorée, entraînant une diminution de leur capacité à effectuer des paiements, ou s'il existe des indices que les montants à recevoir deviendront irrécouvrables.

#### **Stocks**

Comme indiqué dans la Note 2.3 des États financiers consolidés, la Société déprécie la valeur comptable de son stock à hauteur de la valeur la plus basse entre la valeur du coût et la valeur nette réalisable qui est environ la valeur estimée du marché. La valeur estimée du marché des stocks est basée sur l'utilisation historique et sur certaines hypothèses sur la future demande, les futurs accords d'achat de produits, les niveaux estimés de rentabilité de la fabrication et les conditions du marché sur une base produit par produit. La demande réelle peut différer des prévisions réalisées par la Société, ce qui peut avoir un impact matériel sur les valeurs des stocks comptabilisées et sur le coût des produits.

### *Paiements fondés sur des actions*

Comme indiqué dans la Note 14 des États financiers consolidés, la Société propose plusieurs plans de rémunération fondée sur des actions pour les employés et certains non-employés, dont les charges sont enregistrées au compte de résultat. La juste valeur des stock options est estimée à l'aide du modèle binomial à la date d'octroi sur la base de certaines hypothèses, ce qui comprend, notamment, la volatilité prévue, le terme d'exercice prévu et le taux prévu de distribution des dividendes. La juste valeur des actions de la Société visées par l'octroi de stock options est égale au prix de clôture de l'action à la Bourse de New York à la date d'octroi.

### *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur correspond au cours des actifs et passifs financiers cotés. La Société a déterminé que les justes valeurs de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Lorsqu'il n'existe aucun marché actif, la Société établit la juste valeur en utilisant la technique d'évaluation jugée la plus appropriée dans les circonstances.

En ce qui concerne les instruments de dette hybrides, la juste valeur de la composante dette est déterminée à la date d'émission, à l'aide d'un modèle d'évaluation qui requiert une opinion, notamment en estimant la variation de valeur de la Société à différentes dates et les rendements du marché applicables à une dette simple de la Société (sans possibilité de conversion). Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur de l'option de conversion, notamment la probabilité d'exercice de la ou des options, la volatilité attendue au cours de l'action sous-jacente de la Société ayant subi des fluctuations et le taux d'actualisation du marché, représentent les meilleures estimations fondées sur le jugement de la direction et des attentes futures subjectives. La juste valeur de la composante dette a été définie grâce aux travaux effectués par un expert de l'évaluation, indépendant, engagé par la Société.

### *Frais de recherche et développement*

Les coûts engagés en interne pour les activités de recherche et développement sont comptabilisés en charges jusqu'à ce que la faisabilité technologique du projet ait été établie. Une fois la faisabilité technologique établie, les coûts de développement sont capitalisés jusqu'à ce que le produit soit disponible pour les clients. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer quand la faisabilité technologique d'un produit est établie. Nous avons déterminé que la faisabilité technologique de nos produits logiciels est atteinte une fois que les problèmes pouvant apparaître lors des phases critiques du développement sont résolus. En général, cela se produit lorsque la revue de conception préliminaire a été effectuée.

### *Contrats de location*

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » impose à la Société de faire des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et des passifs locatifs, ce qui concerne principalement la détermination du taux d'emprunt marginal de la Société.

## **3. Vente de la technologie 4G à Qualcomm et accords correspondants**

Le 22 août 2024, la Société et Qualcomm Technologies, Inc (« Qualcomm ») ont signé un contrat d'achat d'actifs (APA). Cet accord comportait plusieurs conditions de clôture, qui ont été remplies fin septembre, fixant la date de clôture au 30 septembre 2024. À la clôture, plusieurs autres accords, déjà négociés et inclus dans l'annexe de l'APA, ont également été signés.

L'accord global prévoyait l'acquisition par Qualcomm de la propriété intellectuelle des deux principales technologies 4G de la Société (Monarch2 et Calliope2) et de certains actifs physiques, ainsi que l'obtention d'une licence sur l'ensemble du portefeuille de brevets de la Société et d'une licence sur sa plateforme haut débit 5G partiellement développée, en contrepartie d'un versement de \$200 millions en numéraire, de la prise en charge par Qualcomm d'un montant maximal de \$700 000 de certaines obligations salariales et de la rétrocession à la Société de la licence de la propriété intellectuelle 4G acquise pour Monarch2 et Calliope2. La rétrocession de la licence des propriétés intellectuelles de Monarch2 et Calliope2 signifie que la Société conservera le droit de fabriquer et de vendre ces produits pour servir ses clients comme à l'accoutumée. Par conséquent, il n'y a eu ni cession ni cessation de l'activité 4G de la Société.

Concernant la contrepartie en numéraire de \$200 millions :

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés—(Suite)**

- \$15 millions ont été versés en juin 2024 sous forme de paiement de licence pour les droits de fabrication de Monarch2, licence qui a été résiliée à la clôture de la transaction, bien que certaines clauses relatives à la responsabilité du produit et à l'indemnisation survivent à cette résiliation.
- Un prêt-relais de \$3 millions accordé en septembre, majoré des intérêts courus (\$12 000), a été déduit du produit de la vente.
- \$10 millions ont été versés directement sur un compte séquestre, dont le déblocage interviendra après la période de garantie de 12 mois, dans la mesure où aucune indemnisation n'est à déduire. Le montant séquestré reste la propriété de l'acheteur jusqu'à sa date de résiliation. Les frais de séquestre sont partagés entre les deux sociétés : la moitié de Sequans pour la mise en place du séquestre a été déduite du produit.

En conséquence de ce qui précède, \$172 millions ont été reçus en espèces le 30 septembre 2024. Le produit de cette vente a servi à rembourser les dettes échues de la Société (dettes convertibles - voir note 15.1, prêts non garantis entre parties liées - voir note 15.2 et intérêts courus associés) et à apurer tous les impayés envers les fournisseurs.

La transaction a généré un gain net de \$153,1 millions sur la vente des actifs 4G, inclus dans le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La valeur comptable nette des actifs vendus s'élevait à \$18,4 millions au moment de la vente. Par ailleurs, la Société a comptabilisé des revenus de licences provenant des livraisons au titre des licences de la plateforme haut débit 5G et des droits de fabrication de Monarch2, ainsi que de la concession de licences sur le portefeuille de brevets. La comptabilisation de cette transaction a nécessité un jugement important pour estimer la juste valeur des différents actifs incorporels cédés ou concédés sous licence à Qualcomm. Les estimations de la juste valeur de la licence de la plateforme haut débit 5G à Qualcomm ont été réalisées en tenant compte de transactions similaires réalisées par la Société avec d'autres clients ces dernières années. La juste valeur de la licence de la propriété intellectuelle acquise par la Société a été estimée en tenant compte des flux de trésorerie futurs estimés liés à la vente de Monarch2 et Calliope2. Le solde de la valeur de la transaction a ensuite été affecté à la vente de la propriété intellectuelle 4G de Monarch2 et Calliope2.

En vertu de la réglementation fiscale française, la Société peut opter pour un régime fiscal réduit pour les ventes ou les licences de propriété intellectuelle éligible, communément appelé « IP Box ». Le revenu imposable issu de cette transaction éligible est imposé à un taux de 10 % au lieu de 25 % en France. La Société a choisi d'appliquer le régime IP Box au revenu imposable provenant de la vente de la propriété intellectuelle de Monarch2.

#### 4. Informations sectorielles et ventilation du chiffre d'affaires

La Société a un secteur d'exploitation, qui est la conception et la commercialisation de composants semi-conducteurs destinés aux systèmes haut débit sans fil. Toutes les informations devant être publiées conformément à IFRS 8 *Secteurs Opérationnels* sont indiquées dans les états financiers consolidés et dans ces Notes associées.

La répartition des ventes aux clients externes ci-dessous est basée sur la situation géographique des clients auxquels la Société facture. Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total de la Société par région pour les périodes indiquées.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
	(en milliers)		
Asie :			
- Chine (avec Hong-Kong)	\$ 24 018	\$ 21 702	\$ 11 430
- Taiwan	1 066	29	468
- Reste de l'Asie	2 210	92	743
Total Asie	27 294	21 823	12 641
Allemagne	15 525	1 001	801
Etats-unis d'Amérique	16 749	8 666	20 368
Reste du monde	983	2 126	3 021
Total chiffre d'affaires	<u>\$ 60 551</u>	<u>\$ 33 616</u>	<u>\$ 36 831</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, 96,2% du chiffre d'affaires total provient des ventes faites à l'étranger (96,2% en 2023 et 99,8% en 2022).

La Société classe son chiffre d'affaires total en fonction de la technologie.

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
	(en milliers)		
Produits Broadband	\$ 36 181	\$ 21 842	\$ 17 655
Massive IoT	24 370	11 774	19 176
Total chiffre d'affaires	\$ 60 551	\$ 33 616	\$ 36 831

De plus, la Société classe son chiffre d'affaires total en fonction des ventes de produits, de licence et de services.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
	(en milliers)		
Produits	\$ 22 974	\$ 8 060	\$ 12 007
Licences	31 005	22 997	22 513
Développement et autres services	6 572	2 559	2 311
Total chiffre d'affaires	\$ 60 551	\$ 33 616	\$ 36 831

Les revenus de licences incluent notamment, en 2024, les livraisons partielles de Propriété Intellectuelle au titre d'une licence haut débit 5G et d'une licence de fabrication Monarch2 à Qualcomm, ainsi que, sur les trois années, les redevances de licence issues d'accords signés avec des partenaires stratégiques (voir note 20 des présents états financiers consolidés).

Les ventes de licences comprennent notamment les redevances de licences issues des accords signés avec des partenaires stratégiques.

La grande majorité des actifs courants et non courants de la Société est détenue par la société mère, Sequans Communications S.A. située en France. Voir la Note 21.3 des présents états financiers consolidés pour plus d'informations sur les principaux clients.

## 5. Autres charges et produits

### 5.1. Charges et produits financiers

Produits financiers :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
	(en milliers d'US dollars)		
Produits provenant des placements à court terme, des dépôts à terme et autres produits financiers	\$ 68	\$ 177	\$ 850
Modifications de dettes (note 15.1, note 15.2 et note 17.3)	476	247	13 952
Variation de la juste valeur du dérivé des dettes convertibles (note 15.1)	6 878	3 200	3
Gain de change	7 076	1 166	3 037
Total produits financiers	\$ 14 498	\$ 4 790	\$ 17 842

Charges financières :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
	(en milliers d'US dollars)		
Intérêts sur les emprunts	\$ 8 146	\$ 9 584	\$ 22 465
Intérêts sur les contrats de location (voir note 16)	571	479	321
Intérêts sur la composante financière du contrat de services de développement à long terme (voir notes 19 et 20)	966	115	69
Intérêts sur fournisseur payables avec délais de paiement prolongés	222	286	142
Autres frais bancaires et charges financières	1 020	946	731
Perte de change	5 994	1 858	2 543
Total des charges financières	\$ 16 919	\$ 13 268	\$ 26 271

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés (Suite)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts sur emprunts comprenaient \$22 409 000 liés aux dettes convertibles émises en 2021 et 2019, le prêt garanti par l'Etat reçu en 2020 et les prêts-relais (comparé aux \$9 566 000 et \$8 094 000 respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, qui incluaient également le prêt garanti par l'état accordé en 2015 et les dettes convertibles émises en 2018, 2016 et 2015 ainsi que la dette de capital-risque émise en 2023) (voir la note 15.1 des états financiers consolidés).

Le gain de change net de \$494 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 : perte de change nette de \$692 000; 2022 : gain de change net de \$1 082 000) provient principalement des passifs monétaires libellés en euros.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un produit de \$3 000 (2023 : produit de \$3 200 000; 2022 : produit de \$6 878 000) a été comptabilisé, lié à la variation de la juste valeur du dérivé de la dette convertible (voir la Note 15.1 des états financiers consolidés).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un gain de \$13 952 000 (2023 : gain de \$247 000 ; 2022 : gain de \$476 000) a été reconnu lié à l'impact de la modification des dettes convertibles et des emprunts (voir la Note 15.1 des états financiers consolidés).

## 5.2. Coût des ventes et charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous présentent le coût des ventes et les charges d'exploitation par nature de charges :

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2023	2024
Inclus dans le coût des ventes :				
Coûts des achats stockés		\$ 13 102	\$ 5 071	\$ 5 846
Amortissements et dépréciations	8	428	395	289
Amortissement des actifs incorporels	9	148	118	164
Salaires et charges sociales		2 497	2 059	1 341
Paiements fondés sur des actions	14	160	131	84
Coûts d'assemblage, redevances et autres		1 336	1 702	1 368
		<u>\$ 17 671</u>	<u>\$ 9 476</u>	<u>\$ 9 092</u>

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2023	2024
Inclus dans les charges d'exploitation (entre la marge brute et le résultat d'exploitation) :				
Gain de cession net des actifs incorporels et corporels 4 G	3	—	—	\$ (153 129)
Amortissements et dépréciations	8	\$ 3 551	\$ 4 082	2 814
Dépréciations des immobilisations incorporelles	9	7 888	7 346	4 145
Dépréciation des actifs incorporels et corporels projets 5G		—	—	56 633
Salaires et charges sociales		33 195	36 014	39 637
Paiements fondés sur des actions	14	5 317	6 973	4 006
Gains et pertes de change liés aux couvertures de l'euro		207	(180)	(47)
Autres, net		(3 439)	(257)	4 147
		<u>\$ 46 719</u>	<u>\$ 53 978</u>	<u>\$ (41 794)</u>

### 5.3. Charges de personnel

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2023	2024
Salaires et traitements		\$ 27 115	\$ 28 863	\$ 31 458
Sécurité sociale et autres charges sociales		8 408	9 087	9 270
Autres avantages sociaux		159	159	171
Indemnités de départ à la retraite		10	(36)	79
Paiements fondés sur des actions	14	5 477	7 104	4 090
Total des charges de personnel		\$ 41 169	\$ 45 177	\$ 45 068

Le montant des charges sociales de retraite s'élève à \$1 483 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (\$1 398 000 et \$1 465 000 pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2023 et 2022).

### 5.4. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt

Le crédit d'impôt recherche en France vient en déduction de l'impôt sur les sociétés; si les impôts dus ne couvrent pas l'intégralité du crédit d'impôt, le solde est perçu en espèces trois ans plus tard (un an plus tard si la Société est en deçà de certains critères de taille, ce qui était le cas pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022). Le montant total du crédit d'impôt recherche à recevoir au 31 décembre 2024 est de \$3 441 000 (\$2 986 000 relatif au crédit d'impôt à recevoir au titre de 2024, \$117 000 au titre de 2023, \$105 000 au titre de 2022, \$129 000 au titre de 2021 et \$104 000 au titre de 2020). Une partie du montant a été financée en 2024 et a été remboursé en février 2025 car la société a décidé de terminer l'accord de financement (voir Note 15.3 aux états financiers consolidés).

La Société bénéficie également d'un crédit d'impôt recherche au Royaume-Uni.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024, la Société a capitalisé les coûts liés au développement des puces L1E Catégorie 1 et de la plateforme haut débit 5G.

L'impact de la diminution des charges de recherche et développement liées aux subventions, au crédit d'impôt recherche et aux frais de développement capitalisés est le suivant :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
Frais de recherche et développement	\$ 47 353	\$ 53 018	\$ 47 566
Crédit d'impôt recherche	(4 622)	(5 374)	(3 821)
Subventions gouvernementales et autres subventions	(4 888)	(1 834)	(1 939)
Frais de développement capitalisés (*)	(13 808)	(22 328)	(15 485)
Amortissements des frais de développement capitalisés	2 575	2 642	2 206
Total des frais de recherche et développement	\$ 26 610	\$ 26 124	\$ 28 527

(\*) Net du crédit d'impôt recherche de \$1 371 000, \$2 145 000 et \$1 924 000 pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

### 6. Impôt sur les sociétés

Les principaux composants de la charge d'impôt sont :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
État consolidé des résultats			
Charge d'impôt courant	\$ 2 609	\$ 2 683	\$ 3 626
Charge (Produit) d'impôt différé	139	(9)	(89)
Charge (crédit) d'impôt	\$ 2 748	\$ 2 674	\$ 3 537

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés (Suite)**

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2024, 2023 et 2022, une retenue à la source a été appliquée sur des revenus provenant d'une licence facturée en Chine. Cette retenue n'était récupérable que l'année de la facturation. Comme la société mère était en perte fiscale en 2023 et 2022, le montant de \$1 875 000 en 2023 et \$2 250 000 en 2022 n'était pas recouvrable et a été comptabilisé dans la charge d'impôt courant. En 2024, la Société est en situation fiscale bénéficiaire ; le montant de \$10 000 retenu en 2024 est donc récupérable et a été déduit de la charge d'impôt sur le résultat.

En vertu de la réglementation fiscale française, la Société peut opter pour un régime fiscal réduit pour les ventes ou licences de propriété intellectuelle admissible, communément appelé « IP Box ». Le revenu imposable de cette transaction admissible est imposé à un taux de 10 %. La Société a choisi d'appliquer le régime IP Box au revenu imposable provenant de la vente de la propriété intellectuelle admissible de Monarch 2, qui est l'élément logiciel susceptible d'être déposé. La répartition de la plus-value sur la vente des actifs 4G a été répartie entre les actifs cédés et entre la propriété intellectuelle admissible et non admissible, sur la base d'une analyse des coûts de développement respectifs. Le gain lié à la cession du logiciel éligible Monarch2 a été diminué de la valeur des coûts de développement correspondants inscrits au bilan à la date de la transaction, ainsi que des frais de recherche et développement correspondants comptabilisés en charges en 2024 jusqu'à la date de la transaction. Notre recours au régime IP Box pour cette transaction est actuellement soumis à l'examen de l'administration fiscale française. Une décision devrait être rendue avant fin 2025. Au 31 décembre 2024, le montant de l'impôt exigible s'élevait à \$2 827 000. En cas de décision défavorable, l'intégralité de notre bénéfice imposable français serait imposée à 25%, ce qui entraînerait une augmentation de l'impôt dû de \$4 280 000.

Le rapprochement des impôts calculés au taux légal français de 25% pour les exercices clos au 31 décembre 2024, 2023 et 2022 avec la charge (crédit) d'impôt est le suivant :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
Résultat avant impôt	\$ (6 260)	\$ (38 316)	\$ 61 104
Charge (crédit) d'impôt calculé au taux en vigueur en France : 25% en 2022, 2023 et 2024	(1 565)	(9 579)	15 276
Impact de l'impôt Français sous le régime de l'IP Box à 10%	.....	.....	(8 793)
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	1 369	1 776	1 023
Crédits d'impôt	(1 156)	(1 344)	(955)
Utilisation des reports déficitaires antérieurs	—	—	(2 985)
Différences permanentes et autres	(503)	212	(29)
Retenue à la source	2 250	2 055	—
Reports déficitaires antérieurs	2 353	9 554	...
Charge (crédit) d'impôt	<u>\$ 2 748</u>	<u>\$ 2 674</u>	<u>\$ 3 537</u>

Les éléments importants des actifs et passifs d'impôts différés de la Société sont les suivants :

(en milliers d'US dollars)	État consolidé de la situation financière			Capitaux propres			Compte de résultat consolidé		
	Au 31 décembre			Au 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Prêt du gouvernement	7	(127)	(117)				142	(135)	11
Actifs incorporels	(133)	(120)	(4)	—	—	—	(105)	13	116
Contrats de location	—	—	(105)	—	—	—	—	—	(105)
Couverture de flux de trésorerie	(3)	2	1	—	—	—	(1)	5	(1)
Réévaluation des comptes non monétaires	(487)	(3)	103	—	—	—	(316)	485	106
Autres provisions et charges à payer	(495)	(962)	(928)	...	...	...	(4)	(468)	33
Provenant des filiales	258	264	173	...	...	...	139	(9)	(89)
Pertes fiscales reportables disponibles pour compensation avec les résultats imposables futurs	1 111	1 210	1 050	—	—	—	284	100	(160)
Total	<u>\$ 258</u>	<u>\$ 264</u>	<u>\$ 173</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 139</u>	<u>\$ (9)</u>	<u>\$ (89)</u>

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont les suivantes :

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	2022	2023	2024
(en milliers d'US dollars)			
Au 1er janvier	\$ 138	\$ 258	\$ 264
Charge (crédit) d'impôt au cours de l'exercice comptabilisée en résultat	139	(9)	(89)
Charge (crédit) d'impôt de l'exercice comptabilisée en capitaux propres	—	—	—
Effet de change	(19)	15	(2)
Au 31 décembre	<u>\$ 258</u>	<u>\$ 264</u>	<u>\$ 173</u>

Au 31 décembre 2024, la Société a utilisé \$28 658 000 de pertes fiscales cumulées pour compenser son résultat imposable.

Au 31 décembre 2024, la Société disposait de pertes fiscales cumulées, générées en France, d'un montant de 349 417 000 \$, après utilisation partielle en 2024. Ces pertes sont imputables sur les bénéfices imposables futurs de Sequans Communications S.A. dans la limite d'un million d'euros par an, majoré de 50% du bénéfice excédant ce plafond. Les pertes restantes non imputées resteraient reportables indéfiniment.

Des impôts différés actifs ont été comptabilisés en 2022, 2023 et 2024 uniquement dans la limite des impôts différés passifs existants dans la même entité légale, qui devraient être repris dans la même période que l'actif ou sur lesquels une perte fiscale peut être reportée.

## 7. Résultat net par action

Le résultat net par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net de l'année attribuable à tous les actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré de toutes les actions en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions devant être émises en cas d'exercice de l'ensemble des stock-options et des bons de souscription d'actions et la conversion de toutes les obligations convertibles. La dilution est définie par une réduction ou une augmentation du résultat net par action. Étant donné que l'exercice de l'ensemble des stock-options et des bons de souscription d'actions et la conversion des obligations convertibles diminuerait la perte par action, ils sont considérés comme non-dilutifs et sont exclus du calcul des pertes par action.

Le 9 octobre 2024, la Société a modifié le ratio de l'action par l'ADS, le faisant passer de quatre actions ordinaires à dix actions par ADS. Le résultat de base et dilué par ADS présenté ci-dessous a été ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la modification du ratio de l'ADS intervenue le 9 octobre 2024, selon laquelle chaque ADS représente 10 actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous reflète les informations sur le résultat net et les actions utilisées dans le résultat net de base et dilué par action :

	Exercice clos le 31 décembre,		
(en milliers d'US dollars, sauf nombre d'actions et résultat par action)	2022	2023	2024
Résultat net	\$ (9 008)	\$ (40 990)	\$ 57 567
Nombre d'actions en circulation retenu pour calcul du résultat par action	184 587 104	225 183 996	248 290 190
Effet dilutif net des stock-options	—	—	—
Effet dilutif net des bons de souscription d'actions	—	—	10 004 114
Effet dilutif net des attributions d'actions gratuites	—	—	25 726 711
Effet dilutif net de la conversion des obligations convertibles	—	—	—
Nombre d'actions en circulation retenu pour le calcul du résultat dilué par action	<u>184 587 104</u>	<u>225 183 996</u>	<u>284 021 015</u>
Résultat net par action	<u>\$ (0,05)</u>	<u>\$ (0,18)</u>	<u>\$ 0,23</u>
Résultat net dilué par action	<u>\$ (0,05)</u>	<u>\$ (0,18)</u>	<u>\$ 0,20</u>

Sequans Communications S.A.  
Notes aux états financiers consolidés (Suite)

**8. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent :

(en milliers d'US dollars)	Agencements et installations	Matériel et outillage	Matériel informatique et de bureau	Droits d'utilisation	Total
<b> Valeurs brutes:</b>					
Au 1er janvier 2022	\$ 1 437	\$ 28 842	\$ 4 342	\$ 6 694	\$ 41 315
Acquisitions	15	3 891	222	458	4 586
Cessions, diminutions	—	(175)	(54)	(73)	(302)
Ecart de conversion	(35)	(178)	(123)	—	(336)
Au 31 décembre 2022	1 417	32 380	4 387	7 079	45 263
Acquisitions	75	1 812	220	767	2 874
Cessions, diminutions	—	(2)	(3)	(414)	(419)
Ecart de conversion	10	107	16	—	133
Au 31 décembre 2023	1 502	34 297	4 620	7 432	47 851
Acquisitions	—	772	70	462	1 304
Cessions, diminutions	(77)	(727)	(275)	(705)	(1 784)
Ecart de conversion	(4)	(22)	(19)	—	(45)
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 1 421</u>	<u>\$ 34 320</u>	<u>\$ 4 396</u>	<u>\$ 7 189</u>	<u>\$ 47 326</u>
<b> Amortissements et dépréciations</b>					
Au 1er janvier 2022	1 286	24 805	3 894	3 320	33 305
Amortissements	67	2 441	241	1 230	3 979
Ecart de conversion	(20)	(122)	(90)	—	(232)
Cessions, diminutions	—	(153)	(52)	(73)	(278)
Au 31 décembre 2022	1 333	26 971	3 993	4 477	36 774
Amortissements	41	2 421	198	1 223	3 883
Dépréciations	—	711	—	—	711
Cessions, diminutions	—	(2)	—	(414)	(416)
Ecart de conversion	7	69	8	—	84
Au 31 décembre 2023	1 381	30 170	4 199	5 286	41 036
Amortissements	21	1 656	225	1 201	3 103
Dépréciations	—	251	—	—	251
Cessions, diminutions	(23)	(606)	(224)	(483)	(1 336)
Ecart de conversion	(4)	(15)	(17)	—	(36)
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 1 375</u>	<u>\$ 31 456</u>	<u>\$ 4 183</u>	<u>\$ 6 004</u>	<u>\$ 43 018</u>
<b> Valeurs nettes comptables:</b>					
Au 1er janvier 2022	\$ 151	\$ 4 037	\$ 448	\$ 3 374	\$ 8 010
Au 31 décembre 2022	84	5 409	394	2 602	8 489
Au 31 décembre 2023	121	4 127	421	2 146	6 815
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 46</u>	<u>\$ 2 864</u>	<u>\$ 213</u>	<u>\$ 1 185</u>	<u>\$ 4 308</u>

Les droits d'utilisation au 31 décembre 2024 concernent des baux immobiliers (\$6.969 000 en valeur brute, \$7 212 000 en valeur brute au 31 décembre 2023 et \$6 859 000 en valeur brute au 31 décembre 2022) ainsi que des contrats de locations de matériel informatique (\$220 000 en valeur brute, \$220 000 en valeur brute au 31 décembre 2023 et 2022).

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés (Suite)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une perte de valeur de \$251 000 liée à la décision de suspendre indéfiniment le développement de la plateforme haut débit 5G en raison des coûts estimés pour achever ce développement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une perte de valeur de \$707 000 liée à un équipement de production dont la valeur comptable n'est pas recouvrable.

Suite à la cession et à la rétrocession de la propriété intellectuelle de Monarch 2 et Calliipe 2, comme décrit à la note 3, la Société a réévalué la durée de vie utile restante des équipements liés à ces deux produits, la prolongeant jusqu'à fin 2029 afin de la rendre cohérente avec la durée de vie utile estimée de la rétrocession.

**9. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(en milliers d'US dollars)	Frais de développement capitalisés	Licences et logiciels	Total
<b>Valeurs brutes:</b>			
Au 1er janvier 2022	\$ 35 095	\$ 31 008	\$ 66 103
Acquisitions	13 808	5 101	18 909
Cessions, diminutions	—	(2 441)	(2 441)
Ecart de conversion	—	(234)	(234)
Au 31 décembre 2022	48 903	33 434	82 337
Acquisitions	22 327	633	22 960
Cessions, diminutions	—	(2 121)	(2 121)
Ecart de conversion	—	(7)	(7)
Au 31 décembre 2023	71 230	31 939	103 169
Acquisitions	15 484	4 702	20 186
Cessions, diminutions	(25 851)	(4 493)	(30 344)
Ecart de conversion	—	(22)	(22)
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 60 863</u>	<u>\$ 32 126</u>	<u>\$ 92 989</u>
<b>Amortissements et dépréciations :</b>			
Au 1er janvier 2022	\$ 5 710	\$ 22 409	\$ 28 119
Amortissements	2 575	5 458	8 033
Dépréciations	—	3	3
Cessions, diminutions	—	(2 441)	(2 441)
Ecart de conversion	—	(82)	(82)
Au 31 décembre 2022	8 285	25 347	33 632
Amortissements	2 640	4 708	7 348
Cessions, diminutions	—	(2 121)	(2 121)
Ecart de conversion	—	10	10
Au 31 décembre 2023	10 925	27 944	38 869
Amortissements	2 206	2 103	4 309
Dépréciations	55 156	1 225	56 381
Cessions, diminutions	(7 705)	(4 493)	(12 198)
Ecart de conversion	—	(13)	(13)
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 60 582</u>	<u>\$ 26 766</u>	<u>\$ 87 348</u>
<b>Valeur comptable nette:</b>			
Au 1er janvier 2022	\$ 29 385	\$ 8 599	\$ 37 984
Au 31 décembre 2022	40 618	8 087	48 705
Au 31 décembre 2023	60 305	3 995	64 300
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 281</u>	<u>\$ 5 360</u>	<u>\$ 5 641</u>

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Les coûts de développement capitalisés comprenaient \$11,3 millions liés à la plateforme haut débit 5G capitalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (\$18,4 millions en 2023 et \$25,5 millions en 2022).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a décidé de suspendre indéfiniment le développement de la plateforme haut débit 5G en raison des coûts estimés pour achever ce développement. La Société a jugé que la reprise du développement était hautement improbable et, par conséquent, le recouvrement des montants capitalisés au bilan a été jugé irrécouvrable. Par conséquent, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de \$55,2 millions pour le montant total des coûts de développement capitalisés et de \$1,2 million pour les licences tierces capitalisées.

En août 2024, la Société a cédé à Qualcomm sa propriété intellectuelle pour deux technologies 4G principales (Monarch2 et Calliope2). La cession de coûts de développement capitalisés de \$18,1 millions a été incluse dans le gain net sur la cession de la propriété intellectuelle 4G dans le compte de résultat consolidé (voir la note 3 des états financiers consolidés).

De plus, la transaction prévoyait une licence de rétrocession de la propriété intellectuelle de Monarch 2 et Calliope 2, comme décrit à la note 3. La juste valeur de la licence de rétrocession a été estimée à \$3 millions et est incluse dans les acquisitions de 2024. La Société a réévalué la durée d'utilité restante des licences relatives à ces deux produits, la prolongeant jusqu'à fin 2029 afin de la rendre cohérente avec la durée d'utilité estimée de la licence de rétrocession.

## 10. Stocks

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Composants	\$ 6 641	\$ 4 706	\$ 2 445
Produits finis	4 599	4 559	3 679
Total stocks	<u>\$ 11 240</u>	<u>\$ 9 265</u>	<u>\$ 6 124</u>
Dépréciation des composants	606	1 065	1 468
Dépréciation des produits finis	1 247	1 865	1 782
Total des dépréciations	<u>\$ 1 853</u>	<u>\$ 2 930</u>	<u>\$ 3 250</u>
Composants, nets	6 035	3 641	977
Produits finis, nets	3 352	2 694	1 897
Total stocks nets	<u>\$ 9 387</u>	<u>\$ 6 335</u>	<u>\$ 2 874</u>

Les montants provisionnés sont liés aux unités endommagées ou à celles qui sont en excédent par rapport à la demande des clients et des projets bien identifiés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des charges liées à certains composants dont les délais de livraison ont augmenté pendant la COVID-19 et à d'autres contraintes de la chaîne d'approvisionnement, qui n'ont finalement pas été utilisés en production et ont expiré. Cela représentait \$340 000 de la provision de 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé des charges supplémentaires pour \$126 000 et certains composants ont été physiquement mis au rebut, entraînant une reprise de provision de \$104 000. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certains composants ont été vendus, ce qui a entraîné une reprise de provision de \$8 000. Au 31 décembre 2024, la provision relative à ces composants représentait \$354 000. Le montant restant en dépréciation de \$2 896 000 est lié aux quantités de produits finis et de composants en excédent nécessaires pour répondre à la demande prévue pour les clients et les projets identifiés.

## 11. Créances clients et actifs contractuels

Les créances clients et les actifs contractuels ne donnent pas lieu à intérêts et ont généralement des délais de paiements compris entre 30 et 90 jours.

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Créances clients	\$ 11 243	\$ 10 803	\$ 7 211
Actifs contractuels	176	497	122
Avoirs à établir	(225)	(164)	(101)
Provisions sur créances clients	(2 524)	(2 524)	(2 301)
Créances clients nettes	<u>\$ 8 670</u>	<u>\$ 8 612</u>	<u>\$ 4 931</u>

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés — (Suite)

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, la Société a comptabilisé des avoirs principalement liés à des rabais clients. Ces rabais sont comptabilisés en moins du chiffre d'affaires sur la même période que les produits livrés.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des créances clients sont les suivants :

(en milliers d'US dollars)	31 décembre		
	2022	2023	2024
Au 1er janvier	\$ 2 789	\$ 2 524	\$ 2 524
Dotation de l'exercice	—	—	—
Reprise de l'exercice (Prov. utilisée)	(265)	—	(223)
Reprise de l'exercice (Prov. non utilisée)	—	—	—
Au 31 décembre	\$ 2 524	\$ 2 524	\$ 2 301

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024, il n'y a pas eu de nouvelle provision pour dépréciation. Les créances clients dépréciées sont principalement d'anciennes créances que la Société ne s'attend plus à recouvrer bien que toujours exigibles.

À la clôture de l'exercice, l'échéancier des créances clients et des actifs contractuels qui n'ont pas été dépréciés est le suivant :

(en milliers d'US dollars)	Total	Non échues et non provisionnées		Echues mais non provisionnées			
		< 30 jours		30 – 60 jours	60 – 120 jours	>120 jours	
		Total	Total	Total	Total	Total	Total
Au décembre 2022	\$ 8 670	\$ 8 367	\$ 209	\$ 94	\$ —	\$ —	
Au décembre 2023	\$ 8 612	\$ 6 532	\$ 1 919	\$ 101	\$ 4	\$ 56	
Au décembre 2024	\$ 4 931	\$ 4 392	\$ 501	\$ —	\$ —	\$ 38	

En raison de son expérience historique, la Société n'attribue pas de notes de risque de crédit à ses créances clients, mais évalue le risque de crédit au niveau de chaque client. Sur la base d'une analyse des pertes sur créances historiques, la Société n'a pas comptabilisé de pertes sur ses créances impayées à la clôture de l'exercice au-delà des provisions spécifiques sur les créances douteuses.

## 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôt à court terme

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Comptes courants bancaires et disponibilités	\$ 5 664	\$ 5 697	\$ 9 085
Équivalents de trésorerie	\$ 7	\$ 8	\$ 8
Dépôts à court terme	\$ 5 000	\$ —	\$ 53 000
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme	\$ 10 671	\$ 5 705	\$ 62 093

Les comptes courants bancaires ne sont pas rémunérés. Les équivalents de trésorerie constitués de dépôts à terme sont investis sur des périodes à court terme selon les contraintes immédiates de trésorerie de la Société et rapportent un intérêt au taux du marché des investissements à court terme. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est égale à la valeur comptable. La plus grande partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est libellée en dollars US et en euros, comme indiqué ci-dessous :

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Comptes libellés en dollars américains	\$ 9 720	\$ 5 250	\$ 61 189
Comptes libellés en euros	466	91	509
Comptes libellés en GBP	19	319	130
Comptes libellés en SGP	23	13	24
Comptes libellés en NIS	428	1	214
Comptes libellés en RMB	3	10	17
Comptes libellés en autres devises	12	21	10
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts	<u>\$ 10 671</u>	<u>\$ 5 705</u>	<u>\$ 62 093</u>

### 13. Capital émis et réserves

Le capital social de Sequans Communications S.A. est libellé en euros, comme l'exige le droit français. Les distributions aux actionnaires sont libellées en euros. Les montants du capital et des réserves présentés dans les états consolidés de la situation financière en dollars américains ont été convertis en utilisant les taux de change historiques.

Le 24 juin 2022, la Société a réduit le montant de son capital social et de sa prime d'émission respectivement pour \$2 283 000 et \$325 180 000, réduisant le report à nouveau de \$327 463 000. L'objectif de ces transferts était d'équilibrer les ratios de fonds propres entre le capital émis et les autres comptes de capitaux propres afin de se conformer aux exigences légales françaises de maintien d'un certain niveau de fonds propres par rapport au capital nominal (article L.223-42 du Code de Commerce). La valeur nominale des actions a été ramenée de €0,02 à €0,01 après la réalisation de l'opération.

Le 27 juin 2023, la Société a réduit le montant de ses déficits de \$12 727 000, réduisant la prime d'émission du même montant. Il n'y a pas eu d'impact sur la valeur nominale.

#### Capital autorisé, en nombre d'actions

Le capital autorisé comprend toutes les actions émises ainsi que toutes les actions potentielles pouvant être émises lors de l'exercice de stocks options, d'autres bons de souscription d'actions, d'attributions d'actions gratuites et de conversion de dettes convertibles, ou que les actionnaires ont autorisées pour des augmentations de capital spécifiques. Il n'y a pas d'impact pour les actionnaires suite à la réduction de capital étant donné qu'aucune action n'a été annulée ou qu'aucun droit n'a été modifié, et il n'y a pas de changement dans l'actif net de la Société. Au 31 décembre 2024, les résolutions portant sur les augmentations de capital suivantes ont été approuvées par les actionnaires en juin 2024, le capital autorisé était de 398 622 649 actions ordinaires d'une valeur nominale de €0,01 chacune (361 639 977 et 421 418 563 actions ordinaires au 31 décembre 2022 et 2023).

Il n'existe qu'une catégorie d'actions autorisées : les actions ordinaires.

#### Actions émises et totalement libérées

(en milliers, sauf pour les données des actions)	Au 31 décembre					
	2022		2023		2024	
	Actions	Montant	Actions	Montant	Actions	Montant
Actions ordinaires	193 426 478	C 1,934	246 262 004	C 2,463	251 408 922	C 2 514
Convertis en dollars américains aux taux de change historiques		\$ 2,306		\$ 2,878		\$ 2 934

#### Autres réserves de capital

Les autres réserves en capital comprennent les charges de paiements en actions cumulées à la clôture de l'exercice, dont la contrepartie est en report à nouveau (déficitaire) car la charge est reflétée dans le compte de résultat, ainsi que la juste valeur des dérivés incorporés des dettes convertibles au taux de conversion fixée en 2016, la variation de la juste valeur des options de conversion résultant des modifications de 2017 et 2018, la valeur des options de conversion des dettes convertibles de 2018 et 2019, la valeur des bons de souscription d'actions émis au détenteur de l'obligation convertible de 2015 dans le cadre de la modification de septembre 2018, la valeur des bons de souscription d'actions émis au profit du détenteur de la dette de capital risque, la valeur des bons de souscription d'actions émis au profit du détenteur de la dette convertible de 2019 dans le cadre de la modification d'août 2022 et août 2023, l'impact d'impôt différé lié à la composante capitaux propres des dettes

convertibles et de la dette de capital risqué, la juste valeur initiale de la dette convertible avec les dérivés incorporés lors de la signature des avenants en 2020, la reprise des impôts différés passifs sur la composante capitaux propres des dettes convertibles modifiées et la valeur de l'option de conversion des dettes convertibles de 2015, 2016 et 2019 et la juste valeur des prêts non garantis entre parties liées signés en 2023 et 2024.

#### *Droits aux dividendes*

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves conformément aux dispositions de la loi française et les statuts de Sequans Communications S.A. Il n'y a pas de réserves distribuables aux 31 décembre 2022, 2023 ou 2024. Toute distribution de dividendes par la Société, le cas échéant, sera effectuée en euros.

#### *Opérations en capital*

Le 26 septembre 2023, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée en émettant 8 480 564 actions ordinaires à \$0,7075 par action au profit de 272 Capital Master Fund Ltd. L'opération s'est chiffrée à \$5 999 999. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$89 046 et la prime d'émission de \$5 910 953. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,1 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 12 avril 2023, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée avec 272 Capital Master Fund Ltd, Lynrock Lake Master Fund LP et plusieurs autres investisseurs institutionnels en émettant 38 834 952 actions ordinaires à \$0,515 par action. L'opération s'est chiffrée à \$20 000 000. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$423 301 et la prime d'émission de \$19 576 699. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,4 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 11 mars 2022, la Société a augmenté son capital dans le cadre d'une offre publique en émettant 30 666 668 actions ordinaires (dont 4 000 000 actions ordinaires liées à l'option de surallocation) au prix de \$0,75 par action. Le montant total de l'offre s'est élevé à \$23 000 001. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$674 813 et la prime d'émission de \$22 325 188. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à environ \$2,0 millions et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 11 janvier 2022, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée en émettant 7 899 020 actions ordinaires à \$1,175 par action au profit d'un partenaire stratégique, Renesas Electronics Corporation. L'opération s'est chiffrée à \$9 281 349. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$178 802 et la prime d'émission de \$9 102 547. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,1 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024, des actions ordinaires ont été émises lors de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions comme décrit dans la note 14 des états financiers consolidés.

#### **14. Plans de paiement en actions**

La charge comptabilisée pour les services rendus par les employés et autres services reçus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et découlant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres s'est élevée à \$4 090 000 (2022: \$5 477 000; 2023: \$7 104 000). Sur ce total, \$66 000 en 2024 (2022 : \$124 000; 2023 : \$111 000), concernaient des plans de bons de souscription d'actions pour des consultants assimilés à des employés.

La répartition par catégorie de salariés ou équivalents est la suivante :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
Coût des ventes	\$ 159	\$ 131	\$ 84
Frais de Recherche et Développement	\$ 1 758	\$ 2 019	\$ 718
Frais commerciaux et marketing	\$ 1 132	\$ 1 397	\$ 946
Frais généraux et administratifs	\$ 2 428	\$ 3 557	\$ 2 342
<b>Total</b>	<b>\$ 5 477</b>	<b>\$ 7 104</b>	<b>\$ 4 090</b>

Les stocks options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites donnent le droit d'acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice des options et des bons de souscription d'actions est basé sur le cours de clôture de l'action à la date d'attribution. Il n'y a pas de prix d'exercice pour les attributions d'actions gratuites; le bénéficiaire reçoit le titre de propriété des actions ordinaires sous-jacentes sans paiement en espèces à la fin de la période d'acquisition de ces

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés—(Suite)**

droits. En général, la durée de vie contractuelle des stocks options et des bons de souscription d'actions est de dix ans. Il n'existe pas d'alternatives de règlement en espèces, et la Société n'a pas développé une pratique de règlement en espèces.

Il n'y a pas eu d'annulation ou de modification de l'un des plans au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

***Stock-options et actions gratuites attribuées aux employés***

Tous les employés de la société mère française et de ses filiales bénéficient de stock-options ou d'actions gratuites.

De manière générale, l'acquisition des stock-options est réalisée sur quatre ans, 25% étant acquis après le premier anniversaire de l'octroi, les 75% restants étant acquis tous les mois sur les 36 mois restants. Les attributions d'actions restreintes (RSA) attribuées à compter de juillet 2024 sont acquises sur trois ans : 33% des droits sont acquis après le premier anniversaire de l'attribution et les 66% restants sont acquis semestriellement pendant les deux années restantes, ou 66% des droits sont acquis après le deuxième anniversaire de l'attribution et les 34% restants sont acquis semestriellement pendant l'année restante. Avant les attributions de juillet 2024, les droits RSA étaient acquis sur quatre ans : soit 25% après le premier anniversaire de l'attribution, les 75% restants étant acquis trimestriellement sur les trois années restantes, soit 50% après le deuxième anniversaire de l'attribution, les 50% restants étant acquis trimestriellement sur les deux années restantes. L'acquisition des bons de souscription de fondateurs, des options d'achat d'actions et des actions restreintes peut parfois être liée à la performance des employés, avec des périodes d'acquisition différentes. Les actions restreintes acquises ne peuvent être cédées qu'à compter de deux ans après la date d'effet de l'attribution.

Toutes les dépenses liées à ces plans ont été comptabilisées au compte de résultat consolidé, dans les mêmes catégories que la rémunération des employés concernés.

***Plans de bons de souscriptions d'actions pour les membres du Conseil d'administration et les consultants***

La Société attribue des bons de souscription d'actions aux membres du Conseil d'administration, après approbation par les actionnaires, ainsi qu'à un nombre limité de consultants qui entretiennent des relations à long terme avec la Société. L'acquisition des droits peut se faire sur une période de un, deux, trois ou quatre ans, ou peut être immédiate, selon la nature du contrat de service. Toutes les dépenses liées à ces plans ont été comptabilisées au compte de résultat consolidé, dans les mêmes catégories que la rémunération des prestataires de services concernés.

***Mouvements sur les périodes présentées***

Le tableau suivant illustre le nombre d'actions et les prix d'exercice moyens pondérés (PEMP) et les mouvements liés aux stock-options et aux bons de souscription d'actions au cours de la période :

	Au 31 décembre,					
	2022		2023		2024	
	Nombre	PEMP	Nombre	PEMP	Nombre	PEMP
Au 1er janvier	5 233 437	\$ 1,73	5 868 521	\$ 1,51	6 811 814	\$ 1,27
Attribué au cours de l'année	1 110 288	\$ 0,7	1 500 000	\$ 0,54	3 520 912	\$ 0,15
Annulé au cours de l'année	(85 400)	\$ 1,78	(111 887)	\$ 1,7	(228 634)	\$ 2,04
Exercé au cours de l'année	—	\$ —	—	\$ —	—	\$ —
Expiré au cours de l'année	(389 804)	\$ 2,05	(444 820)	\$ 1,89	(681 278)	\$ 1,49
Au 31 décembre	5 868 521	\$ 1,51	6 811 814	\$ 1,27	9 422 814	\$ 0,82
<i>Dont BSA attribués aux consultants assimilés à des employés</i>	487 288	\$ 1,29	724 288	\$ 1,05	1 707 200	\$ 0,57
Exercés au 31 décembre	4 685 828	\$ 1,7	5 420 965	\$ 1,44	6 142 512	\$ 1,17
<i>Dont BSA attribués aux consultants assimilés à des employés</i>	228 595	\$ 1,73	438 739	\$ 1,28	796 307	\$ 0,92

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements liés aux attributions d'actions gratuites basées sur le nombre d'actions ordinaires au cours de la période :

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Au 1er janvier	10 379 481	16 752 551	13 105 349
Attribuées au cours de l'année	10 550 820	2 640 460	21 432 152
Annulées au cours de l'année	(736 282)	(686 092)	(3 807 502)
Acquises au cours de l'année	<u>(3 441 468)</u>	<u>(5 601 570)</u>	<u>(5 003 288)</u>
Au 31 décembre	16 752 551	13 105 349	25 726 711

Les prix d'exercice sont libellés en dollars américains.

La moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle des stocks options et des bons de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2024 était de 3,1 ans (2,6 ans en 2023 et 2,8 ans en 2022).

La fourchette des prix d'exercice par action pour les stocks-options et les bons de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2024 se situait entre \$0,13 et \$3,31, entre \$0,54 et \$3,31 au décembre 2023 et entre \$0,62 et \$3,31 au 31 décembre 2022.

La juste valeur moyenne pondérée des stocks-options et des bons de souscription d'actions attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de \$0,08 (2023 : \$0,27; 2022 : \$0,34). La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de \$0,22 (2023 : \$0,66; 2022 : \$0,91). La juste valeur est calculée à la date d'attribution. Le tableau suivant présente les données entrées dans les modèles utilisés pour déterminer la valeur des attributions effectuées sur les exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 :

	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Rendement des dividendes	—	—	—
Volatilité attendue (%)	57	59	58 à 62
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,25 à 2,10	2,5	4.35 à 4.75
Taux annuel supposé de défaillance des attributions (%)	20 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires	20 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires	20 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires
Multiple du prix de vente (appliqué au prix d'exercice)	2	2	2
Prix moyen pondéré de l'action (\$)	0,89	0,86	0,21
Modèle utilisé	Binomial	Binomial	Binomial

Pour l'exercice clos les 31 décembre 2022, l'hypothèse de volatilité attendue est basée sur la volatilité de la Société depuis son introduction en bourse en 2011. Pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 2024, la volatilité de la Société sur 6 ans a été utilisée.

Les stocks-options et les bons de souscription d'actions peuvent être exercés pendant une période postérieure à la date d'acquisition des droits jusqu'à la fin du plan. Dans le modèle d'évaluation, l'hypothèse a été faite que les participants au plan exerceront avant la fin de la période d'exercice si le prix de l'action atteint un certain multiple du prix d'exercice.

Si un multiple de prix de vente de 3 au lieu de 2 avait été utilisé (aucun impact sur les actions gratuites) et si le prix moyen pondéré de l'action utilisé dans le modèle d'évaluation avait été diminué de 10%, la rémunération totale du paiement fondé sur des actions pour les stocks-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées jusqu'au 31 décembre 2024 aurait diminué d'environ (9,14)% ; (2023 (7,51)% ; 2022 : (9,40)%).

La durée de vie prévue des stock options et des bons de souscription d'actions est basée sur des données historiques et n'indique pas nécessairement les caractéristiques d'exercice réelles. La volatilité attendue s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est un indicateur de la volatilité future, la volatilité finale est néanmoins susceptible de différer des anticipations.

## 15. Prêts et emprunts portant intérêt

(en milliers d'US dollars)	Notes	Au 31 décembre		
		2022	2023	2024
<b>Courant</b>				
Dettes convertibles	15.1	—	52 278	—
Dérivé inclus dans les dettes convertibles	15.1	—	3	—
Dettes de capital risque	15.2	—	8 922	—
Financement des créances	15.3	7 723	9 544	3 742
Total part courante		<u>\$ 7 723</u>	<u>\$ 70 747</u>	<u>\$ 3 742</u>
<b>Non courant</b>				
Dettes convertibles	15.1	\$ 43 455	\$ —	\$ —
Dérivé inclus dans les dettes convertibles	15.1	3 203	—	—
Total part non courante		<u>\$ 46 658</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Au 31 décembre 2024, la Société ne disposait d'aucune facilité d'emprunt ou de découvert engagée, utilisée ou non.

### 15.1. Dettes convertibles

Le 16 août 2019, la Société avait émis une dette convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C. d'une valeur nominale de \$5 millions ("dette convertible 2019-2"). La dette convertible arrive à échéance en août 2022 et est convertible, au gré du détenteur, en actions de la Société au taux de conversion de \$1,03 par action.

À compter du 20 mars 2020, l'obligation convertible a été modifiée afin d'accorder à la Société deux options de prolongation de sa durée. Chaque option donnerait à la Société le droit de prolonger d'un an la durée de l'obligation et, par conséquent, de réajuster le prix de conversion à une prime de 20 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours s'il était inférieur au prix de conversion existant. Lors de la première levée d'option, le PIK serait ajusté à 9,5% et le porteur se verrait attribuer des bons de souscription d'actions représentant 15% de la valeur de l'obligation d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice représentant une prime de 20% par rapport au VWAP sur 20 jours. Lors de la seconde levée d'option, le PIK serait ajusté à 13,5% et le porteur se verrait attribuer un bon de souscription supplémentaire représentant 20% de la valeur de l'obligation d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice représentant une prime de 20% par rapport au VWAP sur 20 jours. En contrepartie de la conclusion des modifications, les bons de souscription précédemment détenus par Nokomis et qui devaient expirer en avril 2021 ont été prolongés jusqu'en avril 2024 lors de la signature de la modification de l'obligation et ont expiré en avril 2024.

L'obligation de 2019 était une obligation non garantie de la Société. Elle devait arriver à échéance le 16 août 2022, sauf si la Société exerçait ses options de prolongation de la durée des obligations, conformément à l'avenant du 20 mars 2020. L'obligation n'était pas remboursable avant l'échéance. Le principal accumulé de l'obligation était convertible à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'à l'échéance, en tout ou en partie, sous réserve de certains ajustements liés à des événements importants pour l'entreprise, notamment certaines émissions dilutives, dividendes, fractionnements d'actions et autres événements similaires. Les intérêts courus sur la partie non convertie de l'obligation étaient de 7 % par an (jusqu'à l'exercice des options susmentionnées) et payés en nature annuellement à la date anniversaire de l'émission de l'obligation. L'obligation prévoyait également les cas de défaut habituels qui, si l'un d'entre eux se produisait, permettraient ou exigeraient que le principal et les intérêts courus sur l'obligation deviennent exigibles ou soient déclarés exigibles.

En cas de recapitalisation, de réorganisation, de reclassification, de consolidation, de fusion, de vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou de toute autre transaction, qui, dans chaque cas, donnerait lieu à la réception par les actionnaires de la Société d'actions, de titres ou d'actifs en échange de leurs ADS ou actions ordinaires, les porteurs choisiraient, à leur gré, soit (a) d'exiger de la Société le rachat en espèces de la totalité du principal accumulé de l'obligation, soit (b) de convertir l'obligation dans son intégralité.

L'obligation contenait les engagements habituels de la Société. De plus, elle stipulait que la Société ne consentirait pas de sûreté conventionnelle ni ne donnerait en gage ses biens meubles à un prêteur tiers (sauf exceptions limitées) pendant la durée de l'obligation.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu un contrat d'obligation convertible avec Lynrock Lake Master Fund LP pour un montant en principal de \$40 millions (« obligation Lynrock Lake »). L'obligation Lynrock Lake arrivait à échéance en avril 2024 et était convertible, au gré du porteur, en actions de la Société à un taux de conversion de \$1,915 par action ordinaire (soit \$7,66 par ADS), sous réserve d'une limite de détention de 9,9% pour Lynrock Lake. L'obligation Lynrock Lake portait intérêt annuellement à un taux de 5,0625% pour les paiements en espèces ou de 6% pour les paiements en nature. La Société conservait la possibilité de rembourser l'obligation Lynrock Lake dans certaines circonstances après 12 mois, en totalité ou en partie. En cas de changement de contrôle avant le paiement intégral de l'obligation, Lynrock Lake Master Fund LP aurait le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de la Société la conversion ou le remboursement de la totalité du capital restant dû (y compris les intérêts courus et impayés). Si l'obligation n'était pas convertie et que la Société ne remboursait pas le montant dû à l'échéance, le taux d'intérêt serait automatiquement porté à 8% à compter du 10 avril 2024.

La dette convertible de Lynrock Lake a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

La juste valeur initiale des dettes a été répartie entre ces deux composantes.

La juste valeur de la composante passif à la date d'émission représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt pratiqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 20,89 % comme taux d'intérêt de marché afin d'évaluer les composantes passif de la dette lors de l'émission. Le dérivé incorporé de la dette convertible de Lynrock Lake a été évalué à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion reposant sur des simulations de Monte-Carlo. Le 9 avril 2021, la juste valeur initiale du dérivé incorporé des dettes a été calculée à \$12 713 000. La variation de la juste valeur est réévaluée et comptabilisée en résultat financier lors de l'établissement de chaque situation financière.

Le 15 août 2022, cet emprunt obligataire est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la première option de l'avenant signé le 20 mars 2020 afin de proroger l'échéance au 16 août 2023 en échange de l'émission de 594 680 bons de souscription d'actions à Nokomis à un prix d'exercice de \$1,03 par bon de souscription d'action. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2025. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt de l'emprunt obligataire est porté à 9,5% par an à compter du 15 août 2022. Le prix de conversion de la dette reste inchangé. Il en résulte l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette sur le plan comptable. La nouvelle dette convertible de Nokomis a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

La valeur de la composante passif à la date de prorogation était de \$6 125 000. La juste valeur de la nouvelle composante passif représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt pratiqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 23,2% comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif pour un montant de \$5 454 000. La variation de la composante passif avant et après la prolongation et la juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés a été comptabilisée en tant que produit financier pour \$476 000 dans les comptes consolidés au poste "Modification des dettes". La juste valeur du dérivé incorporé de la dette a été calculée à la date d'extinction et la variation de la juste valeur de \$343 000 a été comptabilisée comme charges financières dans les comptes consolidés.

Le 15 août 2023, cet emprunt obligataire émis en août 2019 est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la deuxième option de l'avenant signé le 20 mars 2020, afin de prolonger l'échéance au 16 août 2024 en échange de l'émission de 1 244 820 bons de souscription à Nokomis à un prix d'exercice de \$0,8092 par bon de souscription d'action. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2026. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt du titre est passé à 13,5% par an à compter du 15 août 2023. Le prix de conversion de la dette reste inchangé. Il en résulte l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette sur le plan comptable. La nouvelle dette convertible de Nokomis a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

La valeur de la composante passif à la date de prolongation était de \$6 707 000. La juste valeur de la nouvelle composante passif représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres associé, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 21,9% comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif pour un montant de \$6 378 000. La variation de la composante passif avant et après la prolongation et la juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés a été comptabilisée en tant que produit financier pour \$247 000 dans les comptes consolidés au poste « Modification des dettes ». La juste valeur du dérivé incorporé de la dette a été calculée à la date d'extinction et la variation à la juste valeur de \$421 000 a été comptabilisée comme charges financières dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur recalculée des dérivés incorporés aux dettes restantes Nokomis et Lynrock Lake s'élevait à un total de \$3 000 000 (\$3 203 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) et la variation de la juste valeur de \$3 200 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (\$6 878 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) ont été comptabilisés au compte de résultat consolidé.

Le 9 avril 2024, la Société a obtenu des accords de moratoire auprès des deux détenteurs de dettes convertibles arrivant à échéance en avril 2024. Ces accords prévoyaient une période de moratoire initiale jusqu'au 26 avril 2024, prolongée jusqu'au 30 septembre 2024.

Cela a entraîné l'extinction des obligations existantes et l'émission de nouvelles obligations à des fins comptables. Les dettes modifiées ont été comptabilisées comme des instruments financiers composés de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

La valeur des composantes du passif à la date de prolongation s'élève à \$54 935 000 (dette Nokomis : \$7 294 000 ; dette Lynrock : \$47 641 000). La juste valeur des nouvelles composantes du passif représente la juste valeur d'un passif similaire sans option de conversion en actions, calculée comme la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs contractuellement déterminés, établie au taux d'intérêt appliqué par le marché à l'émission à des instruments de solvabilité comparables et générant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé le taux d'intérêt du marché pour évaluer les composantes du passif, pour un montant de \$41 315 000 (dette Nokomis : \$5 618 000 au taux du marché de 78,3% ; dette Lynrock : \$35 697 000 au taux du marché de 80,8%). La variation de la composante du passif avant et après la prolongation a été comptabilisée pour un gain de \$13 260 000 (dette Nokomis : \$1 676 000 ; dette Lynrock : \$11 944 000) dans l'état consolidé des résultats, sous la rubrique « Modifications des dettes ». La juste valeur du dérivé incorporée de l'obligation a été calculée à la date d'extinction et la variation de juste valeur de \$3 000 a été comptabilisée en produits financiers dans l'état consolidé des résultats.

Le 1er octobre 2024, la Société a remboursé la dette convertible Lynrock et les intérêts accumulés pour un montant de \$49 473 000. Le 8 octobre 2024, la Société a remboursé dette convertible Nokomis et les intérêts accumulés pour un montant de \$7 739 000.

## 15.2. Prêt non garanti entre parties liées

Le 8 novembre 2023, dans le cadre de l'acquisition envisagée de la Société par Renesas Electronics Corporation («Renesas») qui était à la date de clôture (qui a ensuite été résiliée en février 2024), la Société a conclu un contrat de prêt avec Renesas Electronics America («Renesas America») par lequel Renesas America a accepté l'émission d'un emprunt subordonné non garanti (l'emprunt) d'un montant en principal global de \$6,0 millions, à un taux d'intérêt déclaré de 9,5% par an. Le montant principal et les intérêts courus sur l'emprunt sont dus à la date la plus rapprochée (i) de la demande écrite de remboursement du titulaire de l'emprunt après la réalisation réussie de l'offre de Renesas Electronics Europe GmbH, constituée en société à responsabilité limitée, société de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung—GmbH) et filiale directe en détention exclusive de Renesas, pour acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de la Société, valeur nominale €0,01 par action (« Actions Ordinaires ») et des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice, de la conversion ou de l'échange de toutes options, bons de souscription, titres convertibles, attributions d'actions restreintes ou droits d'acheter, de souscrire ou de se voir attribuer des actions ordinaires de la Société, pour \$0,7575 par action ordinaire (l'« Offre publique d'achat »), (ii) 90 jours après la résiliation de l'offre publique d'achat (autrement qu'en raison de sa réussite), (iii) 90 jours après la résiliation du Protocole d'accord (le « MoU), daté du 4 août 2023, par et entre Renesas et la Société, et (iv) la date à laquelle des frais de résiliation de la Société (tels que définis dans le MoU) sont payables en vertu du MoU.

Le 27 décembre 2023, la Société a conclu un deuxième contrat de prêt avec Renesas America par lequel Renesas America a accepté l'émission d'un emprunt d'un montant en principal global de \$3,0 millions, à un taux d'intérêt déclaré de 9,5% par an.

Le 12 février 2024, la Société a conclu un troisième contrat de prêt avec Renesas America, aux termes duquel Renesas America a accepté l'émission d'un emprunt d'un montant en principal total de \$9,0 millions, à un taux d'intérêt annuel de 9,5%.

Le 22 février 2024, Renesas a notifié la Société que Renesas mettait fin au protocole d'accord suite à la réception d'une décision fiscale japonaise défavorable le 15 février 2024 de l'Agence nationale des impôts du Japon.

Le 22 avril 2024, la Société a émis un emprunt non garanti d'un montant en principal de \$5,0 millions à 272 Capital Master Fund, Ltd. La transaction a été clôturée le 24 avril 2024. L'emprunt portait intérêt au taux de 12,0% par an, avec un rendement garanti de 40,0%. L'obligation devait arriver à échéance le 22 avril 2025 ou un jour avant la date d'échéance la plus proche de la dette convertible existante de la Société détenue par Lyarock Lake et Nakomis et des obligations subordonnées détenues par Renesas.

En avril 2024, la Société a obtenu un moratoire auprès de Renesas. Cet accord prévoyait une période initiale de moratoire jusqu'au 26 avril 2024, qui a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2024. La variation du passif avant et après la prolongation a été comptabilisée comme un gain de \$294 000 dans l'état consolidé des résultats, sous la rubrique « Modifications des dettes ».

Les frais d'intérêts liés aux emprunts comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevés à \$3 791 000 (\$127 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023).

En octobre 2024, la Société a remboursé les emprunts ainsi que les intérêts courus payés. Un montant de \$19 266 000 a été remboursé à Renesas (\$18 000 000 de principal et \$1 266 000 d'intérêts courus) et \$7 000 000 (\$5 000 000 de principal et \$2 000 000 d'intérêts courus) à 272 Capital Master Fund, Ltd. Aucun remboursement de principal n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **15.3. Financement des créances**

En juin 2014, la Société a conclu un contrat d'affacturage avec une institution financière française pour la mise en place d'une ligne de crédit égale à 90 % de la valeur nominale des factures de ventes de produits émises aux clients éligibles, jusqu'à concurrence du montant couvert par l'assurance-crédit de la Société pour chaque client. En juillet 2017, la Société a signé un avenant au contrat initial afin d'inclure le financement des comptes clients provenant des ventes de services à hauteur \$800 000. La Société transfère à la société de financement toutes les factures émises pour les clients éligibles, et les clients ont pour instruction de régler ces factures directement auprès de la société de financement. La société paie une commission sur la valeur nominale des créances cédées et des intérêts au taux SFOR 3 mois USD +2%. Dans le cas où le client ne paie pas la facture dans les 60 jours suivant la date d'échéance, la créance est exclue de la ligne de crédit, et le recouvrement devient la responsabilité de la Société. Au 31 décembre 2024, \$3 079 000 (\$2 531 000 au 31 décembre 2023 et \$4 732 000 au 31 décembre 2022) ont été tirés sur la ligne de crédit et comptabilisés comme un emprunt courant. Le 27 novembre 2024, la Société a informé l'établissement financier français qu'elle mettait fin au contrat d'affacturage qui devait être renouvelé le 2 mars 2025.

En mars 2022, la Société a conclu un nouveau contrat de pré-financement du crédit d'impôt recherche 2022, au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. Au 31 décembre 2022, le montant financé était de \$2 991 000, comptabilisé comme passif à court terme et n'inclut pas la retenue de \$1 249 000, dont \$360 000 ont été reçus en 2023, \$780 000 en janvier 2024 et \$109 000 qui devrait être reçus en 2028. Après le versement de la retenue, la dette de financement portant intérêt a été compensée par la créance de crédit d'impôt recherche. Le taux d'intérêt effectif de 5,33% inclut les dépenses liées au financement.

En avril 2023, la Société a conclu un nouveau contrat de pré-financement du crédit d'impôt recherche 2023, au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. Au 31 décembre 2023, le montant financé était de \$3 369 000, comptabilisé comme passif à court terme et n'inclut pas la retenue de \$1 531 000, dont \$1 409 000 a été reçus en 2024 et \$122 000 qui devrait être reçus en 2029. Le taux d'intérêt effectif de 1,46% inclut les dépenses liées au financement.

En février 2024, la Société a conclu un nouvel accord de financement du crédit d'impôt recherche 2024 au fur et à mesure de son obtention. Au 31 décembre 2024, le montant financé s'élevait à \$663 000, comptabilisé en passif courant. En janvier 2025, la Société a décidé de résilier l'accord de financement du crédit d'impôt recherche 2024 et le montant financé a été remboursé en février 2025. Le taux d'intérêt effectif de 19,80% inclut les frais liés à ce financement.

### 16. Dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers (IFRS 16)

La Société a comptabilisé un droit d'utilisation d'actifs de \$1 185 000 (inclus dans la rubrique "les immobilisations corporelles" des états financiers consolidés). Les contrats de location identifiés concernent principalement des contrats de location immobilière et des locations de matériel informatique et bureautique. Les dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers ont été actualisées à un taux d'emprunt marginal de 14,2%.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de l'exercice :

(en milliers d'US dollars)	Immobilier
Au 1er janvier 2022	\$ 3 374
Acquisitions	458
Cessions	(73)
Dotations aux amortissements	(1 230)
Reprises d'amortissements	73
Au 31 décembre 2022	<u>\$ 2 602</u>
Acquisitions	767
Cessions	(414)
Dotations aux amortissements	(1 223)
Reprises d'amortissements	414
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 2 146</u>
Acquisitions	462
Cessions	(706)
Dotations aux amortissements	(1 201)
Reprises d'amortissements	484
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 1 185</u>

Il n'y a pas de contrat de location concernant le matériel informatique et de bureau.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des dettes locatives et les variations au cours de l'exercice :

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	Dettes locatives	Part courante	Part non courante
Au 1er janvier 2022	\$ 4 620	\$ 1 247	\$ 3 373
Acquisitions	458		
Diminutions	(577)		
Charges d'intérêts	571		
Pertes (gains) de change	(298)		
Remboursements	(1 205)		
Au 31 décembre 2022	<u>\$ 3 569</u>	<u>\$ 1 291</u>	<u>\$ 2 278</u>
Acquisitions	767		
Diminutions	(414)		
Charges d'intérêts	479		
Pertes (gains) de change	36		
Remboursements	(1 321)		
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 3 116</u>	<u>\$ 1 471</u>	<u>\$ 1 645</u>
Acquisitions	462		
Diminutions	(706)		
Charges d'intérêts	321		
Pertes (gains) de change	87		
Remboursements	(1 508)		
Au 31 décembre 2024	<u>\$ 1 772</u>	<u>\$ 1,439</u>	<u>\$ 333</u>

Les charges de loyers relatives aux baux à court terme et de faible valeur sont restées classées en charges d'exploitation dans les états consolidés et se sont élevées à \$1 737 000 pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 (\$1 559 000 et \$1 248 000 respectivement pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2022).

**17. Prêts, subventions et avances gouvernementaux**

(en milliers d'US dollars)	Notes	Au 31 décembre		
		2022	2023	2024
<b>Courant</b>				
Subventions gouvernementales	17.1	\$ 968	\$ 708	\$ 631
Financement de projets de recherche	17.2	1 237	1 518	3 549
Prêts gouvernementaux	17.2	1 954	1 727	1 299
Intérêts courus	17.2	0	653	385
Total Part courante		<u>\$ 4 159</u>	<u>\$ 4 606</u>	<u>\$ 5 864</u>
<b>Non courant</b>				
Subventions gouvernementales	17.1	\$ 872	\$ 328	\$ 676
Financement de projets de recherche	17.2	1 567	259	4 417
Prêts gouvernementaux	17.3	1 424	173	616
Intérêts courus	17.2	2 372	2 496	576
Total Part non courante		<u>\$ 6 235</u>	<u>\$ 3 256</u>	<u>\$ 6 285</u>

Historiquement, la Société a réussi à obtenir un financement partiel de certains de ses projets de recherche et développement sous la forme de projets collaboratifs avec le gouvernement. Dans la plupart des cas, le financement prend la forme d'une subvention d'une part, qui est comptabilisée en tant que réduction des frais de recherche et de développement au fur et à mesure de l'avancement du projet, et d'autre part la forme d'une avance sans intérêt ou à faible taux d'intérêt à rembourser après le lancement commercial du produit financé. Lorsque la Société se voit attribuer un nouveau projet, le montant total du financement est enregistré comme une créance avec un passif correspondant. Le financement est généralement payé partiellement en avance, puis en fonction de la réalisation des étapes du projet.

### **17.1. Subventions gouvernementales**

En 2024, la Société a été désignée pour participer à un nouveau projet collaboratif, portant sur un financement total de €907 000 (\$989 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions) devant être reconnu au compte de résultat consolidé sur la durée de vie des projets, estimé à environ trois ans.

En 2023, la Société a été désignée pour participer à un nouveau projet collaboratif portant sur un financement mixte de €428 000 (\$436 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions) devant être reconnu au compte de résultat consolidé sur la durée de vie des projets, estimé à environ trois ans.

En 2022, la Société a été désignée pour participer à quatre nouveaux projets collaboratifs portant sur un financement combiné de €1 376 000 (\$1 364 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions). Trois d'entre eux seront reconnus au compte de résultat consolidé sur leur durée de vie, estimée à environ trois ans, un a été entièrement reconnu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **17.2. Financement de projets de recherche**

En octobre 2014, Bpifrance, l'un des actionnaires de la Société, et agence financière du gouvernement français, a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long-terme, qui devait être achevé au bout de 3 ans. En décembre 2016, Bpifrance et la Société ont signé un avenant pour étendre la durée de trois à quatre ans. Le financement total s'élève à €6 967 000 (\$8 988 000 au taux de change des dates de financement) avec une partie sous forme de subvention (€2 957 000 ou \$3 815 000) et une partie sous forme d'avance remboursable (€4 010 000 ou \$5 173 000). Le financement a été réalisé en trois versements, dont le dernier a été reçu en 2019 pour €992 000 (\$1 126 000 au taux de change de la date de versement des fonds). La subvention a été comptabilisée en réduction des charges de recherche et développement au rythme des charges correspondantes engagées. L'avance remboursable sera remboursée entre le 31 mars 2019 et le 31 décembre 2024 dont €870 000 (\$939 000 en utilisant le taux de change des dates de versement) en principal et intérêts ont été versés en 2023 (€540 000, soit \$571 000 en 2022; €675 000, soit \$804 000 en 2021), et porte intérêt au taux contractuel fixe de 1,53%. La différence entre le montant de la subvention reçue et la valeur actualisée représente une diminution de la dette de \$115 000, ce montant sera amorti sur la durée du contrat. En cas de succès commercial, défini comme des ventes de produit développé supérieures à 350 millions d'euros (364 millions de dollars en utilisant le taux de change au 31 décembre 2024) sur une période de trois ans, alors la Société paiera pendant trois années consécutives après la date de la fin du remboursement un bonus à Bpifrance de 1% du chiffre d'affaires annuels généré par les produits issus de ce projet (jusqu'à un maximum de €350 000 000 ou \$363 860 000 sur une période de dix ans). La Société ne s'attend pas à effectuer de remboursement à BPI.

En janvier 2016, Bpifrance a financé la Société pour un nouveau projet de recherche à long-terme, qui devait s'achever début 2020. Le montant total du financement s'élevait à €2 095 000 (\$2 288 000 au taux de change des dates de subvention) comprenant une partie sous la forme de subvention (€668 000 ou \$729 000) et une partie sous forme d'avance remboursable (€1 427 000 ou \$1 558 000). Le financement a été versé en quatre fois, dont le dernier a été reçu en février 2020 pour €365 000 (\$405 000 en utilisant le taux de change de la date de financement). La subvention est comptabilisée en réduction des charges de recherche et de développement lorsque des charges correspondantes sont engagées. L'avance remboursable était à rembourser, sauf si le projet est un échec commercial, entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2024 et porte intérêt au taux contractuel fixe de 1,17 %. La différence entre le montant de la subvention reçue et la valeur actualisée des paiements futurs actualisés en utilisant le taux d'intérêt appliqué pour les prêts standard d'échéance similaire, représentait une baisse de la dette de \$30 000, cette différence étant amortie sur la durée du contrat. À la fin de l'année 2020, la Société a déterminé qu'il n'y avait pas suffisamment d'intérêt du marché pour le produit financé par cette subvention et a abandonné le projet. Une demande d'annulation de la dette avait été faite et en avril 2021 Bpifrance a annulé une grande partie de l'avance, transformant celle-ci en une subvention d'un montant €1 214 000 (\$1 442 111 en utilisant le taux de change de la période), comptabilisée immédiatement en réduction des charges de recherche et de développement. La partie restante de l'avance remboursable de €213 000 (\$241 000) a été remboursée en février 2022.

En 2022, la Société a reçu un financement pour un projet de €309 000 (\$316 000 en utilisant le taux de change de la date de financement) sous forme de subvention et €473 000 (\$507 000 en utilisant le taux de change de la date de financement) en tant qu'avance remboursable. Le paiement a été reçu en mars 2023.

En 2023, Bpifrance a financé la Société pour un nouveau projet de recherche à long-terme de €428 000 (\$473 000 en utilisant le taux de change de la période) au titre d'une subvention et €142 000 (\$157 000 en utilisant le taux de change de la période) au titre de d'avance remboursable. Le financement sera versé en quatre fois. Le premier versement a été reçu en mars 2023 pour un montant de €36 000 (\$38 000 en utilisant le taux de change de la date de financement).

En mars 2024, Bpifrance a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long terme (projet 5G eRCCap) dans le cadre de l'initiative France 2030 visant à soutenir le développement de technologies jugées d'importance stratégique pour l'intérêt national. La durée de réalisation du projet est estimée à trois ans. Le financement total s'élève à €10 888 000 (\$11 838 000 au taux de change en vigueur à la date d'octroi), réparti entre une subvention (€7 451 000 ou \$8 101 000) et une avance remboursable (€3 437 000 ou \$3 737 000). Le financement sera versé en quatre versements, dont le premier a été reçu en avril 2024 pour un montant de €1 863 000 (\$2 025 000 au taux de change en vigueur à la date du financement) sous forme de subvention et de €859 000 (\$934 000 au taux de change en vigueur à la date de versement) sous forme d'avance remboursable. La subvention a été comptabilisée en réduction des frais de recherche et développement lorsque la dépense correspondante a été engagée. L'avance sera remboursée du 31 mars 2028 au 31 janvier 2031 et porte intérêt à un taux contractuel fixe de 5,07%. La différence entre le montant de l'avance remboursable et sa valeur actuelle a entraîné une réduction de \$585 000 de la valeur comptable de la dette, cette différence étant amortie sur la durée du contrat.

Les intérêts courus de \$556 000 ont été comptabilisés au 31 décembre 2024 (\$712 000 au décembre 2023 et \$579 000 au 31 décembre 2022) à un taux d'intérêt estimé du marché d'une tranche entre 20,9% et 22,0%.

### **17.3. Prêts gouvernementaux**

En septembre 2015, la Société a reçu deux prêts de Bpifrance pour un montant total de €2 000 000 (\$2 228 000 au taux de change de la date d'octroi). Un premier prêt de €1 000 000 porte intérêt au taux de 5,24 % par an, payé trimestriellement ; le second prêt de €1 000 000 est un prêt à taux zéro. Ce dernier a été réévalué en utilisant un taux d'intérêt de 5,24 % comme pour le premier emprunt. Les deux prêts ont une durée de sept ans, le principal étant amorti trimestriellement à compter de juin 2017 et mars 2018. Au 31 décembre 2023, ces deux prêts sont entièrement remboursés.

Le 30 avril 2020, la Société a obtenu un financement de €5 millions de la part de Bpifrance. Le financement versé en mai 2020 dans le cadre des mesures gouvernementales en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire (COVID-19). Le prêt français n'est pas garanti. Le calendrier de remboursement initial de cinq ans convenu en mai 2020 a ensuite été prolongé avec seulement des intérêts payables d'août 2021 à mai 2022. Les remboursements du principal ont commencé en août 2022 jusqu'en mai 2026. Suite à l'introduction de la procédure de conciliation française, la Société a conclu un accord avec BPI pour rééchelonner les remboursements du prêt français jusqu'à la fin de la procédure de conciliation française, le 30 septembre 2024. La variation du passif avant et après la prorogation a été comptabilisée pour un gain de \$38 000 dans l'état consolidé des résultats, sous la rubrique « Modifications des dettes ».

Au 31 décembre 2024, \$1 302 000 ont été classés en dette courante et \$1 116 000 en dette non courante.

Sequans Communications S.A.  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

18. Provisions

(en milliers d'US dollars)	Indemnité de départ à la retraite	Autres provisions	Total	Courant	Non courant
Au 1er janvier 2022	\$ 806	\$ 1 331	\$ 2 137	\$ —	\$ 2 137
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	(101)	428	327	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	—	(191)	(191)	—	—
Au 31 décembre 2022	705	1 568	2 273	77	2 196
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	107	237	364	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	(48)	(76)	(124)	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	—	(291)	(291)	—	—
Au 31 décembre 2023	764	1 458	2 222	—	2 222
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	132	927	1 059	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	(268)	(850)	(1 118)	—	—
Au 31 décembre 2024	\$ 628	\$ 1 535	\$ 2 163	\$ 763	\$ 1 400

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à l'indemnité forfaitaire de départ à la retraite qui doit être versée aux employés français s'ils prennent leur retraite en tant qu'employés de la Société. Le résultat (coût du service et du financement) pour 2024 s'élevait à une charge de \$61 000 (charge de \$13 000 en 2023 et produit de \$30 000 en 2022). Le résultat global pour 2024 comprend une perte actuarielle de \$39 000 (perte actuarielle de \$46 000 en 2023 et gain actuariel de \$71 000 en 2022). Un employé a pris sa retraite en 2023 et aucun employé n'a pris sa retraite en 2022 ni en 2024.

En 2024, suite au transfert des employés français à Qualcomm le 1er octobre 2024, la provision relative à l'indemnité de départ à la retraite de \$237 000 a été libérée et comptabilisée dans le gain sur cession des actifs.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul sont les suivantes :

	2022	2023	2024
Taux d'actualisation	3,75%	3,20%	3,35%
Taux des augmentations de salaires	Entre 1,5 % et 3,5 %	Entre 1,5 % et 3,5 %	Entre 1,5 % et 3,5 %
Âge de la retraite	60-62 ans	65-67 ans	65-67 ans
Taux de rotation par tranche d'âge	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 12% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 20% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 20% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction

Au 31 décembre 2022, 2023 et 2024, les " Autres provisions " comprennent principalement les paiements estimés de royalties évaluées sur les ventes de modules aux détenteurs de brevets qui peuvent être considérés comme essentiels selon les exigences de la norme IFRS. La provision des royalties est basée sur le jugement de la Direction, en tenant compte des taux de royalties publiés, des diverses décisions juridiques, des articles, des rapports et des discussions de l'industrie sur le sujet qui sont disponibles. Elle est comptabilisée en « Coûts des produits vendus ». Les modules de la Société sont considérés comme des produits finis incorporant la fonction JTF complète et, par conséquent, des royalties peuvent être générées sur leurs ventes ; aucune provision n'est comptabilisée sur les ventes de puces car la fonctionnalité LTE complète n'est pas incluse dans la puce et il n'est pas dans la pratique courante de l'industrie d'accorder des licences pour les brevets essentiels au niveau de ces composants.

**19. Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants**

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2022	2023	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	\$ 9 342	\$ 16 281	\$ 6 106
Autres passifs courants :			
Salariés et dettes sociales	7 497	7 383	8 146
Provisions	77	—	763
Autres	781	1 516	2 265
Total des autres passifs courants	\$ 8 355	\$ 8 899	\$ 11 174
Passifs contractuels :			
Contrat de licences et de services de développement (voir note 20)	5 774	5 485	10 712
Produits constatés d'avance	190	367	309
Total passifs contractuels	\$ 5 964	\$ 5 852	\$ 11 021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a contracté une dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2022, il restait \$3 350 000 de ce passif (dont \$786 000 de part non courante). Au 31 décembre 2023, il restait \$1 587 000 de part courante. En janvier 2024, la Société a conclu un accord avec une entreprise technologique basée en Israël pour le transfert d'une équipe d'ingénieurs afin d'accélérer le développement de nouveaux produits SG. Le solde de \$1 430 000 a été versé en octobre 2024 au titre de cet accord. Ce montant a été actualisé et, au 31 décembre 2023, \$1 288 000 étaient inclus dans les dettes fournisseurs courantes (\$1 002 000 au 31 décembre 2022), et la Société a comptabilisé des charges d'intérêts associées à ce montant à chaque période de reporting.

Modalités des passifs financiers ci-dessus :

- Les dettes fournisseurs ne supportent aucun intérêt et sont généralement réglées à 30 jours.
- Les autres dettes à court terme, principalement les salaires à payer et les charges sociales associées, ne supportent aucun intérêt.
- L'acompte reçu d'un partenaire stratégique est réputé inclure un élément de financement et, en tant que tel, support des intérêts.

Les produits constatés d'avance sont principalement liés aux contrats de maintenance. Aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024, les produits constatés d'avance s'élevaient respectivement à \$190 000 (comptabilisés en 2023), \$367 000 (comptabilisés en 2024) et \$309 000 (qui devraient être comptabilisés au cours de l'année 2025).

**20. Autres passifs non courants**

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre,		
	2022	2023	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	\$ 1 788	\$ —	\$ —
Impôts différés passifs	258	264	173
Passifs contractuels :			
Contrats de licences et de services de développement	404	—	809
Produits constatés d'avance	—	—	—
Total des passifs contractuels	\$ 404	\$ —	\$ 809

Au 31 décembre 2022, les dettes fournisseurs incluent la partie non courante d'une dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles dont le paiement est prévu dans 27 mois.

Au 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un passif net d'impôts différés de \$173 000 (\$264 000 et \$258 000 respectivement aux 31 décembre 2023 et 2022) lié à la création et à la reprise de différences temporaires.

En octobre 2019, la Société a signé un contrat de licence et de services de développement pluriannuel et non exclusif avec un partenaire stratégique, une société Fortune Global 500. L'accord prévoyait un paiement initial de \$18 millions, qui a été reçu en octobre 2019 et comptabilisé au passif en passifs contractuels. Le contrat comprend également des clauses qui permettent la résiliation dans certaines circonstances, ou dans certains cas de changement de contrôle de la Société, ce qui pourrait entraîner le remboursement de certains ou de tous les montants reçus en vertu du contrat, selon les circonstances. La Société a déterminé que ce contrat comprend une composante de financement liée au versement de l'acompte initial, considérant que les livrables prévus au contrat devaient être livrés sur plus d'un an, ce qui entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé car le partenaire stratégique a suspendu le projet (\$8 619 000 en 2022 au titre des services de développement effectués, de vente de licences pour \$1 500 000 au 31 décembre 2022 et des charges d'intérêts sur l'acompte initial pour \$810 000 en 2022). Il n'y a eu aucune charge d'intérêts au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et 2024. Aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024, il n'y avait pas de passif contractuel net restant dans les comptes consolidés.

En décembre 2020, la Société a signé un contrat d'accès et de licence à la technologie 5G avec un autre partenaire stratégique pour un montant de \$4 500 000. Le contrat prévoyait un paiement initial qui a été reçu en janvier 2021. La Société a déterminé que cet accord comprend un volet de financement lié au paiement initial, ce qui entraînera la comptabilisation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires d'un montant de \$314 000 (\$571 000 en 2023 et \$1 083 000 en 2022) au titre des services de développement effectués et de l'absence de frais d'intérêt sur le paiement initial. Au 31 décembre 2024, aucun passif contractuel n'était présenté à l'état de la situation financière (au 31 décembre 2023 : \$245 000 en passifs courants ; au 31 décembre 2022 : \$862 000 en passifs courants).

En décembre 2021, la Société a signé deux avenants avec ce deuxième partenaire stratégique pour prolonger l'accord d'accès et de licence de la technologie 5G. Le premier avenant a été signé pour étendre l'accord à une licence de fabrication de la puce 5G pour un montant total de \$5 000 000 dont \$3 000 000 en numéraire reçus en février 2022 et \$2 000 000 sous forme d'investissements en équipements de production et de test qui seront ensuite mis à la disposition de Sequans pour son propre usage. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a pas comptabilisé de chiffre d'affaires (\$296 000 en 2023 et \$2 983 000 en 2022) relatif aux services de développement fournis, et aucune charge d'intérêts sur le paiement initial. Aux 31 décembre 2023 et 2024, il n'y a plus aucun passif contractuel dans les comptes consolidés (\$271 000 était présenté dans les comptes consolidés en tant que passif contractuel courant au 31 décembre 2022).

Le deuxième avenant concerne une licence de fabrication pour les puces Monarch 2 et NB-IoT en Inde, pour un montant total de \$4 500 000 qui a été reçu en février 2022. La Société a déterminé que cette modification comprend un volet de financement lié au paiement initial, ce qui entraînera la constatation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires de \$8 000 au titre des services de développement effectués (\$2 536 000 en 2023 au titre des services de développement effectués; \$1 507 000 en 2022; \$800 000 au titre des droits de licence et \$707 000 au titre des services de développement effectués) et aucune charge d'intérêts sur le paiement initial. Au 31 décembre 2024, il ne restait plus aucun passif contractuel présenté au bilan (\$8 000 au 31 décembre 2023 au titre des passifs contractuels courants; \$2 544 000 au 31 décembre 2022 : \$2 141 000 en tant que passifs contractuels courants et \$404 000 en tant que passifs non courants).

En août 2022, la Société a signé un accord de licence 5G avec un partenaire stratégique pour un montant pouvant atteindre \$60 000 000, payable sur trois ans, pour fabriquer et vendre la puce 5G en Chine ainsi que le droit de créer des produits dérivés basés sur la technologie sous licence qui peut être vendue en Chine s'il s'agit d'un dérivé mineur et dans le monde entier s'il s'agit d'un dérivé majeur. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires sous forme de vente de licences pour un montant de \$2 500 000 (\$18 750 000 en 2023; \$20 000 000 en 2022). Aux 31 décembre 2023 et 2022, le solde net du passif contractuel de \$2 500 000 était présenté dans les comptes consolidés en tant que passif contractuel courant. Le 31 mai 2024, la Société et le partenaire stratégique ont convenu de résilier le contrat. Ils ont reconnu que tous les paiements dus au titre du contrat ont été intégralement réglés et qu'aucun paiement, frais ou autre indemnité supplémentaire n'est dû ou payable par une partie à l'autre partie dans le cadre de cette résiliation.

En octobre 2023, la Société a signé avec le deuxième partenaire stratégique un quatrième avenant relatif à l'achat de produits avec un acompte de \$3 150 000. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun revenu lié aux produits n'a été comptabilisé (\$420 000 en 2023) suite aux livraisons de produits. Aux 31 décembre 2024 et 2023, un passif contractuel de \$2 730 000, présenté au bilan comme passif contractuel courant, subsistait.

Le 30 septembre 2024, la Société a concédé une sous licence à Qualcomm sa plateforme haut débit 5G, développée à environ 75% et a concédé cette sous licence « en l'état », sans obligation d'amélioration. Cette licence confère à Qualcomm le droit d'utiliser la propriété intellectuelle pour concevoir, fabriquer et vendre ses propres produits. Le montant de la licence s'élève

**Sequans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés—(Suite)**

à \$20 000 000. Les revenus de licence sont comptabilisés à la livraison des packages technologiques à Qualcomm. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé des revenus de redevances de licence d'un montant de \$12 139 000 pour les packages technologiques livrés au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, le passif net résiduel du contrat, soit \$7 861 000, était présenté au bilan en tant que passifs contractuels courants.

Le 30 septembre 2024, la Société a signé une licence avec Qualcomm couvrant tous les brevets déposés par Sequans, ainsi que tous les brevets futurs qui seront déposés par Sequans jusqu'au 30 juin 2026, pour un montant de \$960 000. Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la durée de vie restante de chaque brevet, Sequans ayant l'obligation contractuelle de les maintenir. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé des revenus de redevances de licence pour un montant de \$30 000. Au 31 décembre 2024, le passif net résiduel au titre du contrat, soit \$930 000, était présenté au bilan en passifs courants pour \$121 000 et en passifs non courants pour \$809 000.

## 21. Informations sur les instruments financiers

### 21.1. Actifs et passifs financiers

(en milliers d'US dollars)

	Valeur comptable			Valeur réelle		
	Au 31 décembre			Au 31 décembre		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Actifs financiers :</b>						
Créances clients et autres créances						
Créances clients et actifs contractuels	\$ 8 670	\$ 8 612	\$ 4 931	\$ 8 670	\$ 8 612	\$ 4 931
Dépôts et autres créances						
Dépôts	436	431	383	436	431	383
Autres actifs financiers						
Investissements à long terme	337	360	353	337	360	353
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Couvertures de flux de trésorerie	142	74	—	142	74	—
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	10 671	5 705	62 093	10 671	5 705	62 093
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>\$ 20 256</b>	<b>\$ 15 182</b>	<b>\$ 67 760</b>	<b>\$ 20 256</b>	<b>\$ 15 182</b>	<b>\$ 67 760</b>
Total courant	\$ 19 483	\$ 14 391	\$ 67 024	\$ 19 483	\$ 14 391	\$ 67 024
Total non courant	\$ 773	\$ 791	\$ 736	\$ 773	\$ 791	\$ 736
<b>Passifs financiers :</b>						
Dettes de location						
	3 569	3 116	1 772	3 569	3 116	1 772
Prêts et emprunts portant intérêt :						
Financement de créances portant intérêt	7 723	9 544	3 742	7 723	9 544	3 742
Dettes convertibles	43 455	52 278	—	42 636	52 111	—
Emprunt non garanti entre parties liées	—	8 922	—	—	8 922	—
Prêts gouvernementaux	5 171	4 337	2 419	5 171	4 337	2 419
Financement de projets de recherche	3 383	2 489	8 403	3 383	2 489	8 403
Dérivé incorporé de la dette convertible	3 203	3	—	3 203	3	—
Fournisseurs et autres dettes (courantes et non courantes)	11 130	16 281	6 106	11 130	16 281	6 106
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Couverture des flux de trésorerie	—	—	106	—	—	106
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>\$ 77 634</b>	<b>\$ 96 970</b>	<b>\$ 22 548</b>	<b>\$ 76 815</b>	<b>\$ 96 803</b>	<b>\$ 22 548</b>
Total courant	\$ 21 556	\$ 92 484	\$ 16 682	\$ 21 556	\$ 92 317	\$ 16 682
Total non courant	\$ 56 078	\$ 4 486	\$ 5 866	\$ 55 259	\$ 4 486	\$ 5 866

Les valeurs comptables des instruments financiers courants (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances clients et fournisseurs, autres dettes, et financement de créances) se rapprochent de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Les investissements à long terme sont principalement liés à une garantie bancaire par des nantissements d'investissements dans des fonds monétaires émis en faveur des propriétaires de bureaux loués pour garantir les loyers annuels de la Société pour ses bureaux à Colombes.

Les prêts gouvernementaux reçus de l'agence financière du gouvernement français ont été comptabilisés comme des instruments financiers conformément à la norme IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et information sur l'aide publique*.

L'utilisation de différentes estimations, méthodologies et hypothèses pourrait avoir un effet important sur les montants estimés de la juste valeur. Les méthodologies sont les suivantes :

- Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances clients, fournisseurs, autres débiteurs et charges à payer : en raison de la nature à court terme de ces soldes, les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur.
- Les placements à long terme sont composés de fonds communs de placement fondés sur des titres d'emprunt dont les prix sont négociés sur le marché. Leurs justes valeurs s'élevaient à \$337 000, \$360 000 et \$353 000 aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024, respectivement. Les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur mesurée en fonction de données observables importantes (niveau 2).
- Contrats de change à terme et contrats d'option : la juste valeur des contrats de change à terme et des contrats d'option a été calculée en utilisant le prix du marché que la Société paierait ou recevrait pour régler les accords correspondants, par référence aux taux de change publiés (niveau 2).
- Au 31 décembre 2022, la juste valeur des composantes dette des dettes convertibles a été calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif de la composante dette de la dette convertible émise en avril 2021 et s'élevait à \$42 636 000. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des composantes des dettes convertibles a été calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif du prêt non garanti entre parties liées émis en novembre 2023 et s'élevait à \$52 111 000.
- Comme décrit dans la Note 15.4, la juste valeur du dérivé incorporé lié à la dette convertible est recalculée à la fin de chaque période de clôture. La juste valeur mesurée est basée sur des données observables significatives (niveau 3).
- Financement de créances, prêts gouvernementaux, financement de projets de recherche et dette à risque : les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur.

#### ***Hierarchie de la juste valeur***

La Société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2: autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont un effet significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement
- Niveau 3: techniques qui utilisent des données qui ont un effet significatif sur la juste valeur enregistrée et qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Au 31 décembre 2022, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière :

#### ***Actifs évalués à la juste valeur***

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2022</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 337	—	\$ 337	—
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Couverture de flux de trésorerie	142		142	

#### ***Passifs évalués à la juste valeur***

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2022</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Dérivé incorporé dans la dette convertible	\$ 3 203	—	\$ 3 203	—

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés - (Suite)

Au 31 décembre 2023, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur l'état de la situation financière :

*Actifs évalués à la juste valeur*

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2023</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 360	—	\$ 360	
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Couverture de flux de trésorerie		74	74	

*Passifs évalués à la juste valeur*

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2023</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Dérivé incorporé à la dette convertible	\$ 3	—	\$ 3	—

Au 31 décembre 2024, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers :

*Actifs évalués à la juste valeur*

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2024</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 353		\$ 353	—

*Passifs évalués à la juste valeur*

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2024</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	\$ 106	—	\$ 106	

**21.2. Instruments financiers à la juste valeur**

La Société utilise des instruments financiers, y compris des dérivés tels que des contrats de change à terme et des options, pour réduire le risque de change sur les flux de trésorerie liés aux engagements fermes et hautement probables libellés en euros.

Les tableaux suivants présentent les justes valeurs des instruments financiers dérivés en devises aux 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

Sequans Communications S.A.  
Notes aux états financiers consolidés (Suite)

Au 31 décembre 2022

	<u>Montant notionnel</u>	<u>Juste valeur</u>
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains)	€ 3 000	\$ 142
Options (achat en euros, vente en dollars américains)	—	—
<b>Total</b>	<b>€ 3 000</b>	<b>\$ 142</b>

Au 31 décembre 2023

	<u>Montant notionnel</u>	<u>Juste valeur</u>
	(en milliers)	
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains)	€ 2 000	\$ 74
Options (achat en euros, vente en dollars américains)	—	—
<b>Total</b>	<b>€ 2 000</b>	<b>\$ 74</b>

Au 31 décembre 2024

	<u>Montant notionnel</u>	<u>Juste valeur</u>
	(en milliers)	
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains)	€ 3 000	\$ (106)
Options (achat en euros, vente en dollars américains)	—	—
<b>Total</b>	<b>€ 3 000</b>	<b>\$ (106)</b>

La juste valeur des dérivés liés aux devises étrangères est incluse dans l'état consolidé de la situation financière en «Autres créances» aux 31 décembre 2022 et 2023 et en «Autres passifs» au 31 décembre 2024. L'impact sur le résultat des couvertures de flux de trésorerie liées aux charges d'exploitation prévues est comptabilisé dans en charges d'exploitation. Les gains et les pertes réalisés et latents sur ces instruments réputés efficaces pour la comptabilité de couverture sont inscrits dans les autres éléments du résultat, jusqu'à ce que la transaction sous-jacente soit comptabilisée en résultat ou que les instruments soient désignés comme couvertures.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a enregistré une perte de \$183 000 (perte de \$76 000 et gain de \$202 000 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement) dans les autres éléments du résultat liés à la partie effective de la variation de juste valeur de ses couvertures de flux de trésorerie. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le montant reclassé des autres éléments du résultat global du compte de résultat consolidé étaient des gains de \$44 000 et de \$139 000, respectivement, et une perte de \$143 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il n'y a eu aucune partie inefficace des instruments de couverture au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

Les dérivés ont des échéances inférieures à 12 mois. La direction estime que le risque de contrepartie sur les instruments financiers est minime puisque la Société traite avec des banques et des institutions financières importantes.

Au 31 décembre 2024, la Société détient \$904 000 en devises autre que le dollar américain, contre \$455 000 au 31 décembre 2023 et \$951 000 au 31 décembre 2022 (voir note 12). Les sommes reçues du financement du crédit d'impôt recherche 2022, 2023 et 2024 ont été libellées en euros. Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'emprunts libellés en euros pour un montant en principal de \$4 292 000 (\$12 957 000 et \$10 817 000 aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement).

### 21.3. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs (courantes et non courantes), les dettes de location, le financement de créances, les prêts gouvernementaux, la dette convertible et le prêt non garanti entre parties liées. La Société dispose de divers actifs financiers tels que des créances clients, des dépôts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie, qui découlent directement de ses opérations, ainsi que des augmentations de capital.

Les principaux risques découlant des instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité des flux de trésorerie. Le Conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion de chacun de ces risques qui sont résumées ci-dessous.

#### Risque de change

La Société fait face aux risques de change suivants :

- Activités d'exploitation, lorsque les produits ou les charges sont libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité réalisant ces transactions.
- Les prêts publics sont libellés en euros, les dettes de location sont libellées dans différentes devises, tandis que la devise fonctionnelle de l'entité effectuant ces transactions est le dollar américain.
- Les instruments financiers monétaires non dérivés sont libellés et réglés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité qui les détient.

Près de 100% du total des revenus et environ 86% du total des coûts des ventes sont libellés en dollars américains. Toutefois, en raison de l'importance des effectifs et des coûts connexes liés aux opérations en France, qui sont libellés et réglés en euros (les "coûts structurels"), la Société est exposée à des risques de change transactionnels qui peuvent être affectés de manière significative par les mouvements des taux de change dollar américain/euro. Environ 57% des charges d'exploitation sont libellées en euros. (voir la Note 21.2 concernant les accords de couverture). S'il y avait une augmentation ou une diminution de 10% du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, tel que mesuré en utilisant le taux de change moyen pondéré de la Société pour 2023, soit un euro = \$1,0856, la Société estime que l'impact, en termes absolus, sur les charges d'exploitation et sur les passifs financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 aurait été d'environ \$3,5 millions.

#### Risque de crédit

La politique de la Société est que tous les clients qui souhaitent faire du commerce à crédit sont soumis à des procédures de vérification du crédit et sont donc considérés comme présentant un faible risque de crédit lors de la comptabilisation initiale. La Société a souscrit à une police d'assurance-crédit qui fournit une assistance dans la détermination des limites de crédit et le recouvrement, en plus d'une certaine couverture des montants irrécouvrables. En outre, les soldes des créances sont surveillés en permanence. L'IFRS 9 prévoit une présomption réfutable selon laquelle le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative sur ses créances commerciales non dépréciées en cours depuis la comptabilisation initiale. La Société considère les cas de défaut sur la base des faits et circonstances spécifiques relatifs au montant impayé.

Le tableau suivant résume les clients représentant une partie importante du chiffre d'affaires total de la Société :

Client	Pays du client	% du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le			Créances clients au 31 décembre		
		31 décembre					
		2024	2023	2022	2024	2023	2022
A	Amérique	53 %	— %	— %	345 093	—	—
B	Chine	15 %	moins de 10%	moins de 10%	1 351 560	1 345 910	—
C	Chine	12 %	56 %	33 %	—	3 411 000	3 375 000
D	Japon	moins de 10%	16 %	11 %	—	18 000	—
E	Allemagne	moins de 10%	moins de 10%	24 %	964 495	—	3 585 000
F	Amérique	— %	— %	14 %	—	—	—

En ce qui concerne le risque de crédit découlant des autres actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'exposition de la Société au risque de crédit découle du défaut de la contrepartie, avec une exposition maximale

égale à la valeur comptable de ces instruments. La quasi-totalité de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détenue en France auprès de trois grandes banques internationales.

***Risque de concentration des fournisseurs***

L'accès à la capacité de la fonderie est essentiel aux opérations de la Société en tant que société de semi-conducteurs sans usine. La Société dépend d'une seule fonderie indépendante à Taiwan pour fabriquer ses disques de Silicium. La Société travaille avec trois fournisseurs pour la fabrication et les tests de puces et trois fournisseurs pour l'assemblage de modules, mais travaille généralement avec un fournisseur dédié par produit.

***Risque de liquidité***

La Société surveille son risque de pénurie de liquidité à l'aide d'un outil de planification des flux de trésorerie. Cet outil prend en compte la maturité à la fois de ses investissements financiers et de ses actifs financiers (par exemple, les créances clients et autres actifs financiers) et les flux.

Le tableau suivant comprend nos obligations contractuelles, y compris les intérêts, pour les passifs financiers existants aux dates suivantes :

Sequans Communications S.A.  
Notes aux états financiers consolidés — (Suite)

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(En milliers)							
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
Financement de projets de recherche	\$ 1 237	\$ 1 683	\$ 146	\$ 221	\$ —	\$ —	\$ 3 287
Financement de créances	7 723	—	—	—	—	—	7 723
Prêts gouvernementaux	1 534	1 397	1 367	673	—	—	4 971
Dettes convertibles	—	54 348	—	—	—	—	54 348
Passif lié aux contrats de location	1 291	930	1 025	323	—	—	3 569
Dettes fournisseurs	9 342	2 235	—	—	—	—	11 577
Autres passifs courants	8 278	—	—	—	—	—	8 278
	<b>\$ 29 405</b>	<b>\$ 60 593</b>	<b>\$ 2 538</b>	<b>\$ 1 217</b>	<b>\$ —</b>	<b>\$ —</b>	<b>\$ 93 753</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>							
Financement de projets de recherche	\$ 2 057	\$ 113	\$ 165	\$ 207	\$ —	\$ —	\$ 2 542
Financement de créances	9 544	—	—	—	—	—	9 544
Prêts gouvernementaux	1 791	1 414	695	—	—	—	3 900
Dettes convertibles <sup>(1)</sup>	52 278	—	—	—	—	—	52 278
Emprunt non garanti entre parties liées	8 922	—	—	—	—	—	8 922
Passif lié aux contrats de location	1 471	1 102	387	61	70	25	3 116
Dettes fournisseurs	16 281	—	—	—	—	—	16 281
Autres passifs courants	8 595	—	—	—	—	—	8 595
	<b>\$ 100 939</b>	<b>\$ 2 629</b>	<b>\$ 1 247</b>	<b>\$ 268</b>	<b>\$ 70</b>	<b>\$ 25</b>	<b>\$ 105 178</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>							
Financement de projets de recherche	\$ 3 938	\$ 4 026	\$ 77	\$ 307	\$ 55	\$ —	\$ 8 403
Financement de créances	3 742	—	—	—	—	—	3 742
Prêts gouvernementaux	1 303	1 116	—	—	—	—	2 419
Passif lié aux contrats de location	1 439	333	—	—	—	—	1 772
Dettes fournisseurs	6 106	—	—	—	—	—	6 106
Autres passifs courants	10 438	—	—	—	—	—	10 438
Dettes fiscales	2 827	—	—	—	—	—	2 827
	<b>\$ 29 793</b>	<b>\$ 5 475</b>	<b>\$ 77</b>	<b>\$ 307</b>	<b>\$ 55</b>	<b>\$ —</b>	<b>\$ 35 707</b>

(1) Sur la base des conditions contractuelles existantes au 31 décembre 2022 en supposant que les options de la Société pour prolonger les dates d'échéance sont exercées.

Le risque de liquidité de la Société pour les 12 prochains mois est décrit en Note 2.1. Les accords signés avec les partenaires stratégiques ont donné lieu à la comptabilisation de passifs contractuels d'un montant de \$10 712 000, \$5 486 000 et \$6 178 000 aux 31 décembre 2024, 2023 et 2022, respectivement, comme décrit à la Note 20.

#### Gestion de la Société

L'objectif principal de la Société est de continuer à exécuter sa stratégie et ses budgets afin d'atteindre une rentabilité et des flux de trésorerie positifs, et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Sequans Communications S.A.  
Notes aux états financiers consolidés---(Suite)

21.4. Variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les subventions publiques

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2022	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autres <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2022
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 15 560	406	(365)	266	—	(5 473)	\$ 10 394
Dettes convertibles	\$ 36 373	—	—	7 762	(671)	(9)	\$ 43 455
Dettes de capital risque	\$ —	—	—	—	—	—	\$ —
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 4 620	(1 205)	(298)	571	—	(119)	\$ 3 569
Financement de créances portant intérêt	\$ 9 518	3 046	(1)	254	—	(5 094)	\$ 7 723
<b>Total</b>	<b>\$ 66 071</b>	<b>2 247</b>	<b>(664)</b>	<b>8 853</b>	<b>(671)</b>	<b>(10 695)</b>	<b>\$ 65 141</b>

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2023	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autres <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2023
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 10 394	(466)	182	225	—	(2 473)	\$ 7 862
Dettes convertibles	\$ 43 455	—	—	9 152	(247)	(82)	\$ 52 278
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 3 569	(1 321)	113	479	—	276	\$ 3 116
Financement de créances portant intérêt	\$ 7 723	1 483	179	234	—	(75)	\$ 9 544
<b>Total</b>	<b>\$ 65 141</b>	<b>8 696</b>	<b>474</b>	<b>10 217</b>	<b>(247)</b>	<b>(2 559)</b>	<b>\$ 81 722</b>

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2024	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autres <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2024
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 7 862	5 267	(244)	9	—	(745)	\$ 12 149
Dettes convertibles	\$ 52 278	(54 935)	—	16 277	—	(13 620)	\$ —
Dettes de capital risque	\$ 8 922	(9 000)	—	502	—	(424)	\$ —
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 3 116	(1 508)	(28)	322	—	(130)	\$ 1 772
Financement de créances portant intérêt	\$ 9 544	3 329	(38)	106	—	(9 199)	\$ 3 742
<b>Total</b>	<b>\$ 81 722</b>	<b>(56 847)</b>	<b>(310)</b>	<b>17 216</b>	<b>—</b>	<b>(24 118)</b>	<b>\$ 17 663</b>

(1) En 2022, 2023 et 2024, "Autres" comprend la somme des dettes liées aux contrats de locations, qui n'ont pas incluses dans la trésorerie. Le poste Autres comprend la compensation de la dette de financement portant intérêt avec la créance de Crédit d'Impôt Recherche, la juste valeur de l'option incorporée des dettes convertibles remboursées au cours de l'exercice.

## **22. Engagements et obligations contractuels**

### *Obligations contractuelles*

De temps à autre, la Société a été et peut être impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités.

En 2022, la Société a été poursuivie dans le cadre de trois poursuites devant le tribunal de district des États-Unis pour le district du Minnesota par la société Bell Semiconductor, L.L.C. ("Bell"), accusant la Société d'avoir enfreint certains brevets américains par l'utilisation par la Société de certains outils de conception. Dans *Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al*, affaire n° 0-22-cv-02106 (DMN), déposée le 26 août 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 7 149 989 et 7 260 803. Dans *Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al*, affaire n° 0-22-cv-02344 (DMN), déposée le 23 septembre 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 6 436 807 et 7 007 259. Dans *Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al*, affaire n° 0-22-cv-02660 (DMN), déposée le 21 octobre 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 7 231 626 et 7 396 760. La Société a déposé des requêtes en rejet dans chaque cas. En août 2023, Bell a conclu un accord de règlement avec le fournisseur des outils de conception qui, selon Bell, enfreignent les brevets et les trois poursuites contre la société ont été rejetées. Le fournisseur des outils de conception a indemnisé la Société pour tous les frais de défense et/ou de règlement des poursuites. Les poursuites ont été rejetées en août 2023.

La direction n'a connaissance d'aucune autre procédure judiciaire qui, si elle se termine de manière défavorable, aurait un impact significatif sur la situation financière, les opérations ou les flux de trésorerie de la Société.

### *Garantie bancaire*

Une garantie bancaire a été émise en faveur des propriétaires de bureaux loués en France, afin de garantir six mois de loyers, pour un montant de \$327 000 au 31 décembre 2024 (\$348 000 et \$337 000 aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement). Celle-ci était garantie par le pantissement de certificats de dépôt et de fonds communs de placement pour 100 % du montant de la garantie. La valeur totale des investissements sécurisés pour couvrir cette garantie bancaire était de \$353 000 au 31 décembre 2024 (\$360 000 et \$337 000 aux 31 décembre 2023 et 2022).

### *Engagements d'achat*

Au 31 décembre 2024, la Société avait des engagements d'achat non résiliables de \$3,9 millions avec son fabricant et ses fournisseurs tiers pour de futures livraisons d'équipements et de composants, principalement en 2025.

## **23. Information sur les parties liées**

Il n'y a pas un investisseur seul qui ait la capacité de contrôler le Conseil d'administration ou le vote des résolutions des actionnaires.

Aux 31 décembre 2023 et 2024, B. Riley Asset Management L.L.C et Lynrock Lake détenaient 10% ou plus du capital social de la Société. Le 12 avril 2023, 272 Capital Fund LP, une entité gérée par B. Riley Asset Management LLC (« BRAM ») et dont Wes Cummins, administrateur de la Société, est président de BRAM, a acheté 1 310 221 ADS dans le cadre de l'offre. Lynrock Lake a également acheté 3 930 663 ADS. Le 26 septembre 2023, 272 Capital Fund LP a acheté 2 120 141 ADS.

Au 31 décembre 2022, seul B. Riley Management LLC détenait 10% ou plus du capital de la Société. Le 11 mars 2022, 272 Capital Fund LP, une société dirigée par B. Riley Asset Management LLC ("BRAM") et affiliés, dont Wes Cummins est le directeur et le président de BRAM, a acheté 2 833 333 actions lors de l'offre public d'achat.

Le 22 avril 2024, la Société a émis un emprunt non garanti d'un montant en principal de \$5,0 millions auprès de 272 Capital Master Fund, Ltd., qui portait intérêt au taux de 12,0% par an, avec un rendement garanti de 10,0%. En octobre 2024, la Société a remboursé un montant de \$7 000 000 (\$5 000 000 de principal et \$2 000 000 d'intérêts courus) à 272 Capital Master Fund, Ltd.

En août 2019, la Société a finalisé la vente d'un billet convertible de \$5 millions à une filiale de Nokomis Capital, L.L.C., alors actionnaire bénéficiaire de 9,9% du capital social de la Société. Wesley Cummins, ancien représentant de Nokomis Capital, L.L.C. (depuis février 2020), est devenu observateur au conseil d'administration en novembre 2017 et, le 29 juin 2018, les actionnaires ont approuvé sa nomination au conseil d'administration. Depuis février 2020, Nokomis n'est plus représentée au conseil d'administration et, au 31 décembre 2022, elle a déclaré ne plus détenir d'actions de la Société.

**Seqans Communications S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés—(Suite)**

Avec prise d'effet le 20 mars 2020, les dettes convertibles émises en août 2019 ont été modifiées pour accorder à la Société deux options pour prolonger la durée de chaque dette (voir note 15.1).

En août 2022, la Société a choisi d'exercer l'option de prolonger l'échéance de l'obligation d'août 2019 jusqu'en août 2023, et en août 2023, la Société a exercé l'option de prolonger à nouveau l'échéance jusqu'en avril 2024.

Le 9 avril 2021, la Société a finalisé la vente d'une dette convertible de \$40,0 millions avec Lynrock Lake Master Fund L.P. Au 31 décembre 2023, le montant en capital et les intérêts courus de la dette convertible s'élevaient à \$45,4 millions. La dette a entièrement été remboursée en octobre 2024.

Lors de l'assemblée annuelle du 24 juin 2022, les actionnaires ont approuvé la nomination du Dr Sailesh Chittipeddi, vice-président exécutif et responsable de l'unité commerciale IoT et Infrastructure de Renesas Electronics Corporation au conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, Renesas Electronics Corporation détenait 3,14 % du capital social de la Société (3,20% et 4,08% au 31 décembre 2023 et 2022, respectivement). Le 8 novembre 2023, dans le cadre du projet d'acquisition de la Société par Renesas, alors en cours (et résilié en février 2024), la Société a conclu un contrat d'achat de titres avec Renesas Electronics America (« Renesas America »), aux termes duquel Renesas America a accepté l'émission d'un billet subordonné non garanti d'un montant total en principal de \$6,0 millions. Le 27 décembre 2023 et le 12 février 2024, Renesas America a accepté d'émettre deux nouveaux billets subordonnés non garantis pour un montant total de \$12,0 millions. En octobre 2024, la Société a remboursé les prêts avec intérêts courus payés en nature pour un montant de \$19,3 millions.

Le 4 août 2023, la Société a conclu un protocole d'accord avec Renesas prévoyant que Renesas et la Société s'engageraient dans une série de transactions aux termes desquelles Renesas chercherait à acquérir (par l'intermédiaire d'une société affiliée) toutes les actions ordinaires émises et en circulation de l'entreprise. Le 22 février 2024, Renesas a informé la Société que Renesas mettait fin au protocole d'accord en raison de la réception le 15 février 2024 d'une décision fiscale japonaise défavorable de la part de l'Agence nationale des impôts du Japon. L'obtention d'un rescrit fiscal japonais favorable était l'une des conditions de clôture de la transaction.

Le 19 mars 2024, le Dr Sailesh Chittipeddi a démissionné du conseil d'administration de la Société.

Aucune autre transaction n'a été conclue avec ces parties ou avec toute autre partie liée en 2022, 2023 et 2024, autre que la rémunération normale (y compris les accords de paiements fondés sur des actions) et le remboursement des dépenses engagées dans le cadre de leur fonction d'administrateur ou d'employé de la Société.

**Rémunération du personnel de direction clé**

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2023	2024
Salaires fixes et variables, charges sociales et avantages comptabilisés en charges pour l'année	\$ 2 574	\$ 2 689	\$ 5 105
Frais liés au paiement fondé sur des actions pour l'année	2 903	4 144	2 763
Jetons de présence des membres non exécutifs du Conseil d'administration	199	199	214
Total des charges liées au personnel de direction clé	\$ 5 676	\$ 7 032	\$ 8 082

Le personnel de direction clé comprend le directeur général et tous les vice-présidents exécutifs relevant directement de lui. Le contrat de travail du directeur général prévoit le versement d'une indemnité de départ d'un montant égal à dix-huit mois de sa rémunération annuelle brute de base et à 150 % de bonus en cas de révocation sans motif par le Conseil d'administration de la Société, ainsi que l'acquisition de 100 % de tous ses droits à des actions non acquises à cette date (qu'ils soient soumis à des conditions de temps ou de performance) portant sur des actions ordinaires de la Société.

Le 25 juillet 2023, le conseil d'administration a approuvé une prime de transaction spéciale Mr Karam d'un montant de €1 000 000 conditionnée à la clôture du projet d'acquisition de la Société par Renesas. Le bonus de transaction n'a jamais été versé en raison de la résiliation de la transaction par Renesas en février 2024. De plus, le 15 août 2023, le conseil d'administration a approuvé le paiement par la Société des frais juridiques encourus par Mr Karam dans le cadre avec la négociation avec Renesas des conditions de son maintien en qualité de directeur général de la Société en cas de changement de contrôle. Un montant total de \$50 401 en frais juridiques a été payé en 2023. En octobre 2024, le conseil d'administration a approuvé une prime de transaction spéciale d'un montant de €2 000 000 au profit du Dr Karam, conditionnée à la clôture de la transaction stratégique avec Qualcomm décrite à la note 3.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous estimons qu'environ \$20 000 des montants mis de côté ou accumulés pour fournir des prestations de retraite, de retraite ou similaires à nos employés étaient attribuables à nos membres de la direction.

#### *Intérêts des administrateurs dans un plan d'intéressement des employés*

La Société a attribué des bons de souscription d'actions à certains membres du Conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 :

- Le 24 juin 2022, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer à chacun de MM. de Pesquidoux, Maître, Nottenburg, Pitteloud, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions de 140 000 actions ordinaires. Le 24 juin 2022, le Conseil a utilisé cette autorisation pour effectuer de telles attributions avec un prix d'exercice de \$0,65 par action ordinaire.

- Le 27 juin 2023, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à attribuer à Mme Marced Martin et chacun de MM. de Pesquidoux, Maître, Nottenburg, Pitteloud, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions pour l'achat de 180 000 actions ordinaires. Le 27 juin 2023, le Conseil a utilisé cette autorisation pour effectuer de telles attributions avec un prix d'exercice de \$0,54 par action ordinaire.

- Le 28 juin 2024, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à octroyer à Mme Marced Martin et à MM. de Pesquidoux, Maître, Nottenburg, Pitteloud, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions ordinaires portant sur 360 000 actions ordinaires. Le 1er juillet 2024, le Conseil a utilisé cette autorisation pour procéder à ces attributions, à un prix d'exercice de \$0,13 par action ordinaire.

Les administrateurs devaient souscrire aux BSA au prix de 00,00001 € par BSA pour les BSA attribués en 2023 et 2024 et au prix de 0,00000714 € par BSA pour les BSA attribués en 2022.

Les charges liées au paiement fondé sur des actions engagées dans le cadre de ces transactions se sont élevées à \$238 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 : \$292 000; 2022 : \$495 000).

#### **24. Événements postérieurs à la clôture**

Le 16 janvier 2025, la Société a acquis 100 % des actions d'ACP Advanced Circuit Pursuit AG (« ACP »), une société zurichoise reconnue pour son portefeuille de propriété intellectuelle RF et son expertise en technologie CMOS RF, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire. Cette acquisition ne remplit aucun critère de matérialité pour la publication d'informations.

Le 3 avril 2025, la Société a annoncé être de nouveau en conformité avec les normes de cotation continue de la Bourse de New York (NYSE). Le 9 avril 2024, le NYSE a notifié Sequans de sa non-conformité en raison de la chute de sa capitalisation boursière mondiale moyenne sous la barre des \$50 millions sur une période de 30 jours de bourse consécutifs, alors que ses capitaux propres étaient inférieurs à \$50 millions. De plus, le cours de clôture moyen des American Depositary Shares (ADS) de la Société était inférieur à \$1,00 par action sur une période de 30 jours de bourse consécutifs. Afin de remédier à ces lacunes et de rétablir sa conformité, Sequans a pris des mesures correctives, notamment l'ajustement du ratio de ses actions ordinaires représentées par les ADS, à compter du 9 octobre 2024, et l'augmentation de ses capitaux propres et de sa capitalisation boursière suite à une transaction stratégique de \$200 millions, clôturée le 30 septembre 2024. Cette modification du ratio d'échange a eu le même effet qu'un regroupement d'actions des ADS à raison de 1 pour 2,5, augmentant ainsi le cours de ces derniers afin de satisfaire aux exigences de cotation du NYSE. Les gains issus de ces transactions stratégiques ont entraîné une augmentation significative des capitaux propres. Suite à ces mesures, le NYSE a confirmé que Sequans est désormais pleinement conforme à toutes les exigences de cotation applicables.

#### **25. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de \$726 000, décomposés de la manière suivante :

**Sequans Communications S.A.**  
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes</u>	
<b><u>Sequans Communications SA</u></b>		
FY	\$	612
RSM		63
<b><u>Sequans Communications Ltd. (UK)</u></b>		
Saffery Champness		33
<b><u>Sequans Communications Israel Ltd</u></b>		
Shimony		10
<b><u>Sequans Communications Ltd. Pte. (SG)</u></b>		
Pinchbridge LLP		3
<b><u>Sequans Communications Finland Oy</u></b>		
Digital Audit Company		5
 Total	 \$	 <u>726</u>